

UNION EUROPÉENNE



Comité des Régions



Comité économique et social européen

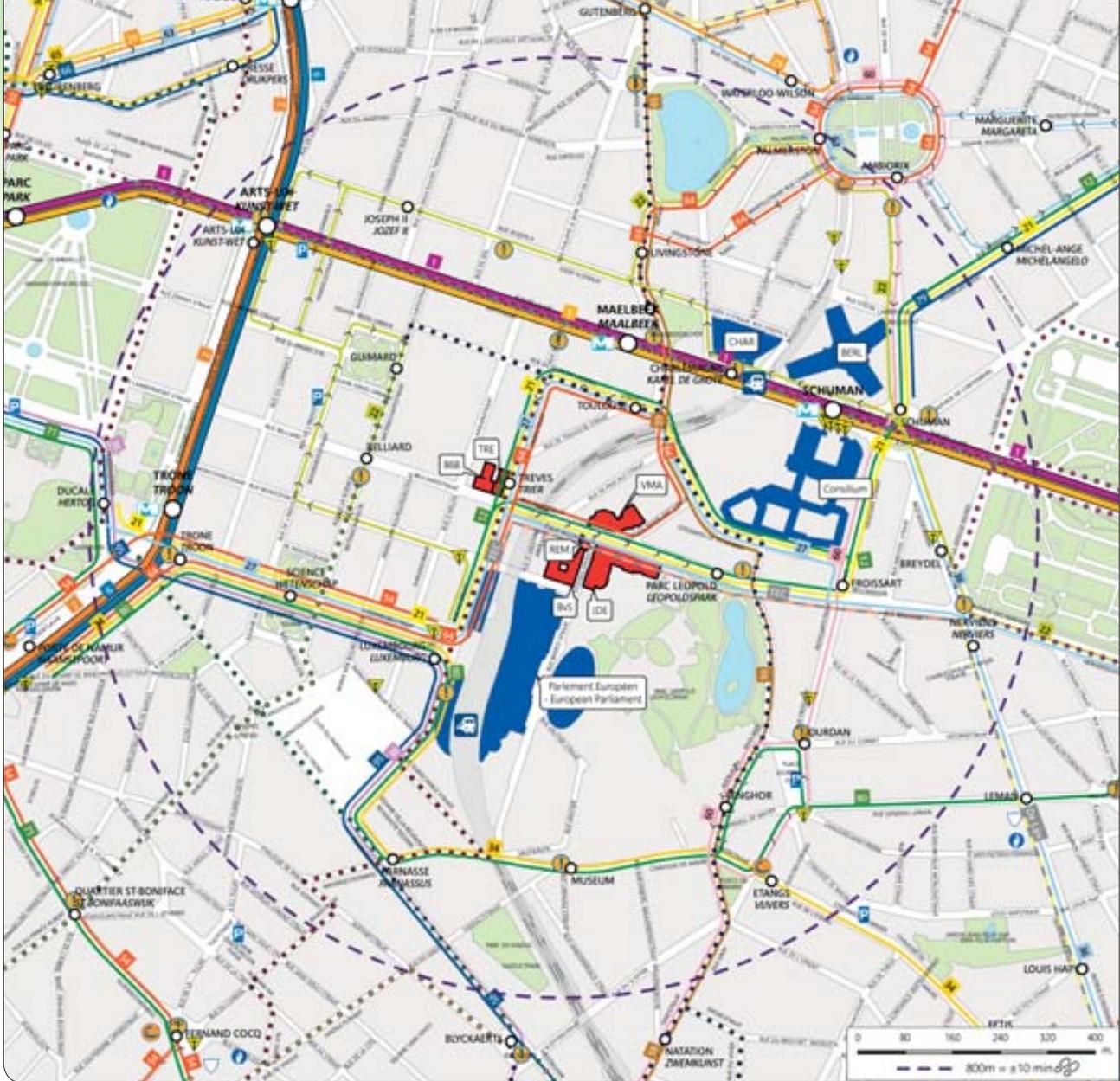
Déclaration environnementale 2012

Données 2011 – Mise à jour



Comité économique et social européen
Comité des Régions





Acronymes

CdR : Comité des Régions

CESE : Comité économique et social européen

EMAS : Eco-management and audit scheme
(système de gestion environnementale et d'audit)

PMC : Plastique, métal et carton à boisson

SME : Système de management environnemental

Bâtiments:

JDE : Jacques Delors, rue Belliard 99-101, Bruxelles

BvS : Bertha von Suttner, rue
Montoyer 92-102, Bruxelles

B68 : Belliard 68, rue Belliard 68, Bruxelles

TRE : Trèves, rue de Trèves 74, Bruxelles

REM : Remorqueur, rue Remorqueur 93, Bruxelles

Le code NACE (Nomenclature statistique des
activités économiques dans la Communauté
européenne) des Comités est NACE 99 : activités
des organisations et organismes extra-territoriaux

Adresse de contact EMAS au sein du CESE et du CdR:

Silvia Staffa (Project manager EMAS)

Rue Belliard 99-101, 1040 Bruxelles – Tél.: +32 (0)2 546 83 78 – E-mail: silvia.staffa@esc.europa.eu

Sommaire

Avant-propos.....	4
1 Présentation du Comité économique et social européen.....	5
2 Présentation du Comité des Régions.....	6
3 Politique environnementale.....	7
4 Description du système de management environnemental – EMAS.....	8
4.1 Définition d’EMAS.....	8
4.2 Champ d’application.....	10
4.3 Structure organisationnelle EMAS.....	13
5 Description des aspects et des impacts significatifs et des objectifs environnementaux.....	15
6 Résultats environnementaux et indicateurs.....	21
6.1 Électricité.....	21
6.2 Gaz.....	24
6.3 Eau.....	27
6.4 Déchets.....	28
6.5 Papier.....	30
6.6 Achats verts.....	33
6.7 Voitures de service.....	35
6.8 Mobilité.....	37
6.9 Biodiversité.....	38
6.10 Émissions.....	39
7 Références aux exigences légales applicables en matière d’environnement.....	39
8 Données concernant la vérification.....	39
9 Conclusions.....	40

Avant-propos

L'engagement de l'Union européenne pour le développement durable et la lutte contre le changement climatique est bien connu du grand public. Deux de ses organes consultatifs, le Comité économique et social européen et le Comité des régions, travaillent également dans ce sens. Ce qui est peut être moins connu, c'est la volonté des institutions européennes de réduire leur impact environnemental au sein même de leurs activités administratives et de leurs bâtiments¹.

Cette volonté s'est traduite au sein des Comités par de nombreuses mesures environnementales qui ont permis de réduire significativement l'impact environnemental de nos 1400 employés et des presque 100.000 m² de bâtiments.

Et des résultats concrets existent! C'est ce que nous révèlent les indicateurs environnementaux suivis depuis 2008, les plus remarquables étant -16% de consommation d'électricité, - 28% de gaz et -20% de papier. Vous trouverez le détail de ces résultats dans les pages qui suivent.

Grâce aux efforts de l'ensemble du personnel des Comités et du soutien fort des Présidents et des Secrétaires généraux, les Comités ont obtenu en décembre 2011 l'enregistrement EMAS et la certification ISO 14001. Ceci confirme que le système de gestion environnementale mis en place est performant et fiable, et que les Comités ont adopté un fonctionnement aussi durable que possible.

Les Comités et le personnel continueront bien entendu à déployer de nombreux efforts afin de maintenir et d'améliorer ces résultats. Le processus d'amélioration continue est bel et bien en place !

Cornelis Bentvelsen

*Président du Comité de Direction EMAS
et Directeur de la Logistique*

A noter en 2011 !	
Gaz	-28% par rapport à 2008
Electricité	-16% par rapport à 2008
Eau	-11% par rapport à 2009
Papier	-20% par rapport à 2009
Déchets	-22% par rapport à 2010
Produits de nettoyage écologiques	68% de la quantité totale utilisée
Produits phytosanitaires (espaces verts)	100% écologiques depuis 2010
Certifications environnementales	EMAS, ISO 14001, Entreprise Eco-dynamique et Cantine Durable (depuis début 2012)

[1] Rappelons ici que les deux Comités se sont lancés de manière conjointe dans le projet EMAS car ils occupent et gèrent ensemble plusieurs bâtiments à Bruxelles et partagent des services conjoints liés aux services de traduction et de logistique (infrastructures, sécurité, IT, restauration et imprimerie). C'est donc naturellement qu'ils ont mis en place un système commun de management environnemental.

1. Présentation du Comité économique et social européen



Comité économique et social européen

Le **Comité économique et social européen** (CESE) est un organe consultatif créé par les traités de Rome en 1957. Il assure la représentation des citoyens européens membres d'organisations économiques, sociales, socioprofessionnelles et civiques, qui constituent ensemble la société civile organisée. Le Comité constitue à ce titre un intermédiaire privilégié entre la société civile et les institutions européennes, notamment le Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen et la Commission européenne.

Les 344 membres du CESE, nommés par les gouvernements nationaux réunis au Conseil, sont issus de milieux très différents. Ils sont répartis en 3 groupes: le groupe des «Employeurs», celui des «Salariés» et le groupe «Activités diverses». En plus d'appartenir à un groupe, les membres font partie de deux «sections» thématiques (économie, agriculture, affaires sociales...). Ils représentent des expériences très diverses. Ils résident dans leurs pays respectifs, travaillent dans leurs secteurs économiques, sociaux ou civiques respectifs, et entretiennent des contacts quotidiens avec leurs concitoyens. Ils comprennent leurs souhaits et préoccupations. Dans l'exercice de leur fonction, les membres sont assistés par un Secrétariat général – environ 800 personnes.

Le CESE élabore des avis pour les institutions européennes en privilégiant l'intérêt général et en cherchant à dégager un consensus positif par la synthèse de positions initiales souvent différentes, voire contradictoires. Le CESE est obligatoirement consulté dans les cas prévus par les Traités, ainsi que dans tous les cas où ces institutions le jugent opportun. Il peut également être saisi à titre exploratoire par l'une ou l'autre institution, ou prendre lui-même l'initiative d'émettre des avis. Le CESE permet ainsi aux représentants de la société civile organisée de participer au processus d'élaboration des politiques et des décisions de l'UE.

Cet effort de synthèse et la recherche constante du compromis mobilisent les représentants des organisations d'employeurs publics et privés, des salariés, mais aussi – et c'est là que réside la spécificité du CESE – des autres composantes de la société civile organisée (agriculteurs, professions libérales, consommateurs, associations de protection de l'environnement, associations de lutte contre l'exclusion et la pauvreté, jeunes, familles, personnes âgées, femmes, personnes handicapées, etc.).



Comité économique et social européen



2. Présentation du Comité des Régions

Créé en 1994, le **Comité des Régions** (CdR) est l'assemblée politique des représentants des pouvoirs locaux et régionaux de l'Union européenne. Sa mission consiste à associer les collectivités locales et régionales ainsi que les populations qu'elles représentent au processus décisionnel de l'UE et à les informer sur les politiques communautaires.

Le Comité des Régions est composé de 344 membres originaires des 27 États membres et d'un nombre égal de suppléants. Tous sont nommés pour cinq ans par le Conseil de l'UE sur proposition des États membres.

Les principales raisons qui sont à l'origine de la mise en place du CdR sont de deux natures. D'une part, plus de 70% de la législation communautaire est mis en œuvre par les collectivités territoriales; il est dès lors logique que les représentants des ces collectivités locales et régionales participent au processus d'élaboration des nouvelles lois communautaires. D'autre part, le fait d'associer le niveau politique local aux prises de décisions communautaires était une manière de donner plus de légitimité à ces décisions et de rendre l'Europe plus proche de ses citoyens.

Les Traités font obligation à la Commission, au Conseil et au Parlement européen de consulter le Comité des Régions pour toute proposition formulée concernant les régions et les villes. Le CdR peut en outre élaborer des avis d'initiative, ce qui lui permet de faire figurer certaines questions à l'ordre du jour de l'UE.

Le Comité des régions peut également saisir la Cour européenne de justice en cas de violation de ses droits ou bien s'il estime qu'un texte de loi de l'UE viole le principe de subsidiarité ou ne respecte pas les compétences des collectivités locales et régionales.

UNION EUROPÉENNE



Comité des Régions

3. Politique environnementale



Comité économique et social
européen

UNION EUROPEENNE



Comité des Régions

Politique environnementale du Comité économique et social européen et du Comité des Régions

Conformément à l'engagement de l'Union européenne en faveur de l'environnement, le Comité économique et social européen (CESE) et le Comité des Régions (CdR) se sont engagés dans la mise en œuvre d'un système de gestion de l'environnement respectant les exigences du règlement européen EMAS.

Le système de gestion de l'environnement est soutenu par le Comité de direction EMAS et particulièrement par les Secrétaires généraux, qui sont les garants de la prise en compte de l'environnement dans leur stratégie, dans leur organisation et dans leur gestion.

Cet engagement doit se traduire par des actions concrètes appuyées par des moyens humains, matériels et financiers nécessaires.

D'un point de vue général, le système de gestion de l'environnement doit permettre:

- de s'assurer du respect des législations environnementales applicables dans les lieux où il est implanté;
- d'assurer la prévention des pollutions;
- d'améliorer de façon continue l'impact environnemental des activités du CESE et du CdR.

Plus particulièrement, notre système de gestion de l'environnement doit nous permettre de concrétiser les engagements suivants:

- réduire notre consommation d'électricité et de gaz;
- encourager une utilisation raisonnable et responsable du papier afin, si possible, d'en réduire notre consommation;
- intégrer des critères environnementaux dans un maximum de procédures de marchés publics;
- réduire le volume des déchets que nous produisons et en améliorer le tri;
- réduire les émissions polluantes dues aux déplacements du personnel;
- informer et sensibiliser le personnel et les Membres et encourager la participation de tout un chacun à la mise en œuvre du système de gestion de l'environnement. Cette sensibilisation peut également revêtir la forme d'une participation à des initiatives régionales ou internationales.

La réalisation de ces engagements est l'affaire de tous les membres du personnel du CESE et du CdR et sera coordonnée par la gestionnaire du projet EMAS. La politique environnementale sera également communiquée aux Membres, aux contractants et à toute autre partie intéressée.

Bruxelles, 10 octobre 2011

Comité économique et social européen

Comité des Régions

Staffan NILSSON
Président

Martin WESTLAKE
Secrétaire Général

Mercedes BRESSO
Présidente

Gerhard STAHL
Secrétaire Général

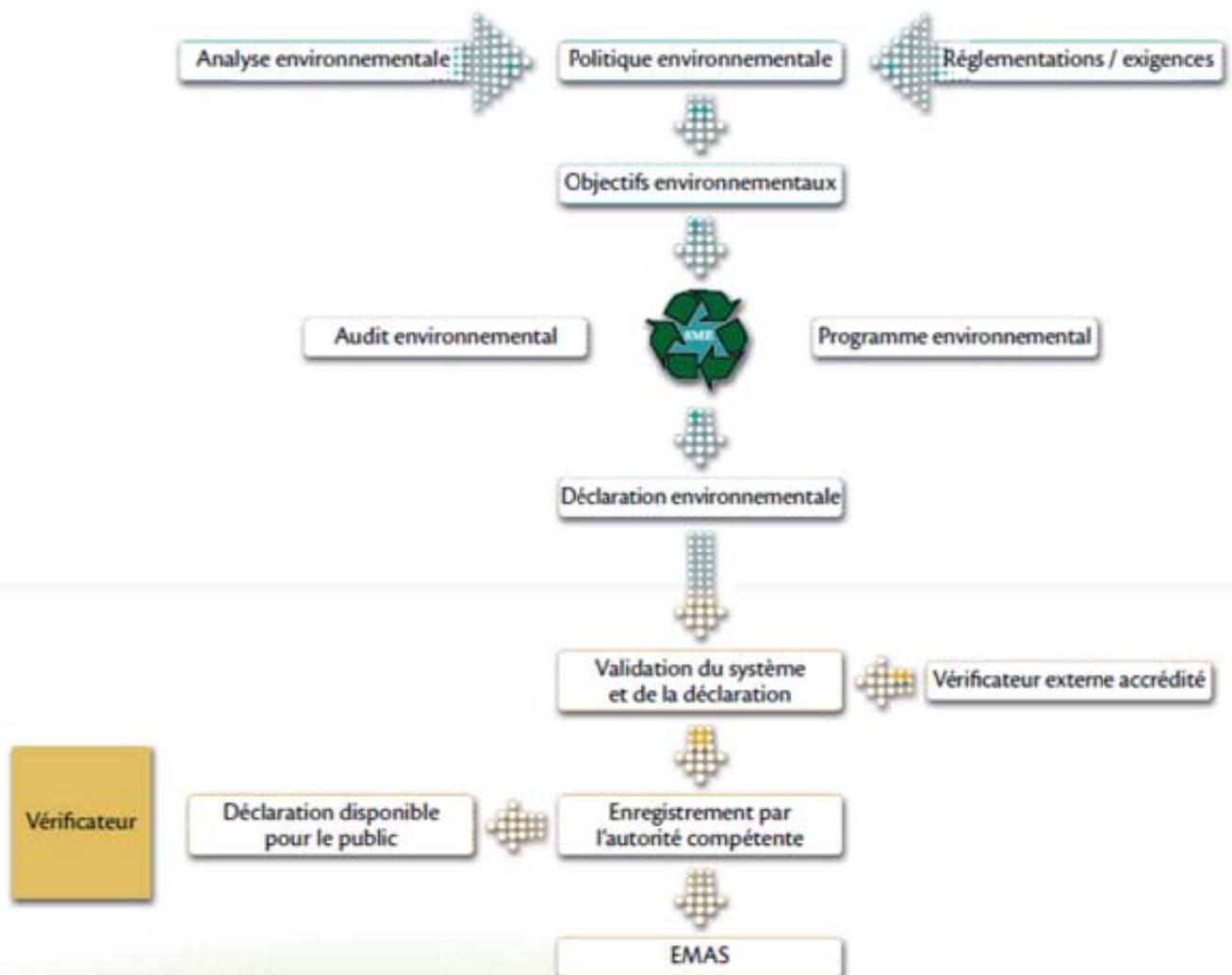
4. Description du système de management environnemental – EMAS

4.1 Définition d'EMAS

EMAS est le système de management environnemental (SME) développé par l'Union européenne.

Le SME vise à améliorer les performances environnementales d'une organisation. Il repose sur des règles de fonctionnement décrites dans le Règlement EMAS (CE) n° 1221/2009.

Ce système est mis en œuvre selon les phases suivantes:



L'analyse environnementale consiste à effectuer un état des lieux détaillé des activités des Comités, le but final étant de relever les activités ayant un impact significatif sur l'environnement. Les impacts les plus significatifs sont identifiés à l'aide de cotations, et ce sont ceux sur lesquels des objectifs d'amélioration seront élaborés.

La méthode de cotation retenue est basée sur des critères de gravité, d'occurrence et de maîtrise de cet impact. Par ailleurs, tous les aspects couverts par une législation environnementale sont considérés comme significatifs.

Une distinction est faite entre les aspects environnementaux directs² et indirects³. Par exemple, les achats et les activités des sous-traitants sont considérés comme des aspects indirects. Ils sont considérés comme significatifs ou non significatifs selon la même méthode que celle décrite ci-dessus.

Afin que tous les acteurs au sein des Comités puissent œuvrer suivant la même ligne de conduite, les Comités ont établi une « **politique environnementale** » qui formalise leur engagement dans le projet.

Sur base de la politique environnementale et des résultats de l'analyse environnementale, des « **objectifs environnementaux** » (exprimés sous forme d'actions) sont établis. Ces objectifs tiennent compte des exigences légales et des autres exigences qui sont applicables aux Comités. Pour être crédibles, ces objectifs doivent être assortis d'une exigence de performance, quantifiée dans la mesure du possible. Ces objectifs sont consolidés dans un « **programme environnemental** » fixant les délais, responsabilités et moyens pour les atteindre. Ce programme est approuvé par le Comité de Direction EMAS.

Le programme environnemental est ensuite **mis en œuvre** au travers des actions identifiées. Lors de cette phase, la mobilisation de tous les membres de l'organisation est nécessaire afin d'atteindre les objectifs. Cette phase inclut également les activités d'information et de sensibilisation à tous les niveaux. C'est également à ce stade que sont formalisées les pratiques en matière d'environnement (par exemple, les procédures concernant le tri des déchets) et qu'elles sont diffusées aux acteurs concernés. Les procédures et le manuel environnemental⁴ sont disponibles sur le site Intranet des Comités.

Un système organisationnel doit évoluer continuellement: grâce à un contrôle régulier, les éventuelles dérives sont constatées et les ajustements nécessaires peuvent alors être mis en place. Dans le cas du SME, des **audits** internes ou externes sont réalisés. Le non-respect éventuel des exigences environnementales (non-conformités) est documenté dans les rapports d'audit qui servent de point de départ à des actions d'amélioration.

La **déclaration environnementale** (le présent document) est destinée à informer le public de l'existence d'un système de management environnemental conforme à EMAS et également à lui permettre de suivre l'évolution de nos performances. Une nouvelle version actualisée est publiée chaque année, qui ne peut être diffusée qu'après vérification et validation par un organisme agréé.

La dernière étape consiste à s'assurer que le système fonctionne correctement. Pour que le contrôle soit crédible, les Comités doivent être contrôlés par un organisme de **vérification** indépendant. Ensuite, l'organisme compétent en Région Bruxelles-Capitale, à savoir Bruxelles Environnement, attribue l'enregistrement aux Comités si toutes les exigences du règlement EMAS sont respectées.

[2] Aspect environnemental associé à des activités, des produits et des services de l'organisation elle-même sur lesquels elle exerce un contrôle opérationnel direct.

[3] Aspect environnemental qui peut résulter d'une interaction entre une organisation et des tiers sur laquelle l'organisation est susceptible d'influer dans une mesure raisonnable

[4] Document de synthèse expliquant le fonctionnement du système de gestion de l'environnement, notamment les documents et les autres éléments du système.

En ce qui nous concerne, AIB-Vinçotte International, vérificateur environnemental, a vérifié et déclaré le 27/12/2011 que les Comités respectaient intégralement les dispositions du règlement EMAS III. Bruxelles Environnement nous a alors ensuite attribué un numéro d'enregistrement : BE-BXL-000027.

4.2 Champ d'application

- Le champ d'application du système de management environnemental du CESE et du CdR porte sur:
- l'ensemble du personnel du CESE et du CdR, environ 1400 personnes;
- les contractants qui occupent nos bâtiments: ils sont informés de notre démarche environnementale;
- les membres du CESE et du CdR: ils sont informés des initiatives et des activités organisées dans le cadre d'EMAS, mais ne sont pas obligés d'y prendre part.

Les Comités occupent et gèrent ensemble six bâtiments à Bruxelles et partagent des services conjoints liés aux services de traduction et de logistique (infrastructures, sécurité, IT, restauration et imprimerie). Les bâtiments sont situés dans le quartier européen de Bruxelles, ce quartier étant dédié principalement à des activités administratives et des immeubles de bureaux.

Les cinq bâtiments suivants font partie intégrante du champ d'application:

Bâtiment	Surface hors sol brute - m ² -	Surface sous-sol brute - m ² -	Surface Parking (net) - m ² -	Places Parking	Occupants 2011	Adresse
Jacques Delors (JDE)	36 379	15 284	10 167	292	525	Rue Belliard 99 – 101
Bertha von Suttner (BvS)	20 566	9 925	5 358	199	497	Rue Montoyer 92 – 102
Belliard 68 (B68)	7 305	1 322	687	28	226	Rue Belliard 68
Trèves (TRE)	6 091	2 108	1 143	43	130	Rue de Trèves 74
Remorqueur (REM)	2 325	371	-	-	67	Rue Belliard 93
TOTAL	72 666	29 010	17 355	562	1 445	données avril 2011

Le nombre total d'occupants (données avril 2011) indiqué dans le tableau ci-dessus inclut également les contractants et une partie des membres qui disposent d'un bureau dans les bâtiments du CESE et du CdR.

Le parc immobilier inclut également un sixième bâtiment appelé "Van Maerlant" (VMA, rue Van Maerlant 2, Bruxelles), que le CESE et le CdR partagent avec la Commission européenne, qui en est propriétaire. Ce bâtiment n'est pas inclus dans le champ d'application du SME. Le personnel du CdR et du CESE qui y travaille (208 personnes plus quelques membres qui travaillent en zone paysagère) doit cependant appliquer nos procédures en l'absence d'autres procédures exigées par la Commission européenne.

Historique des bâtiments

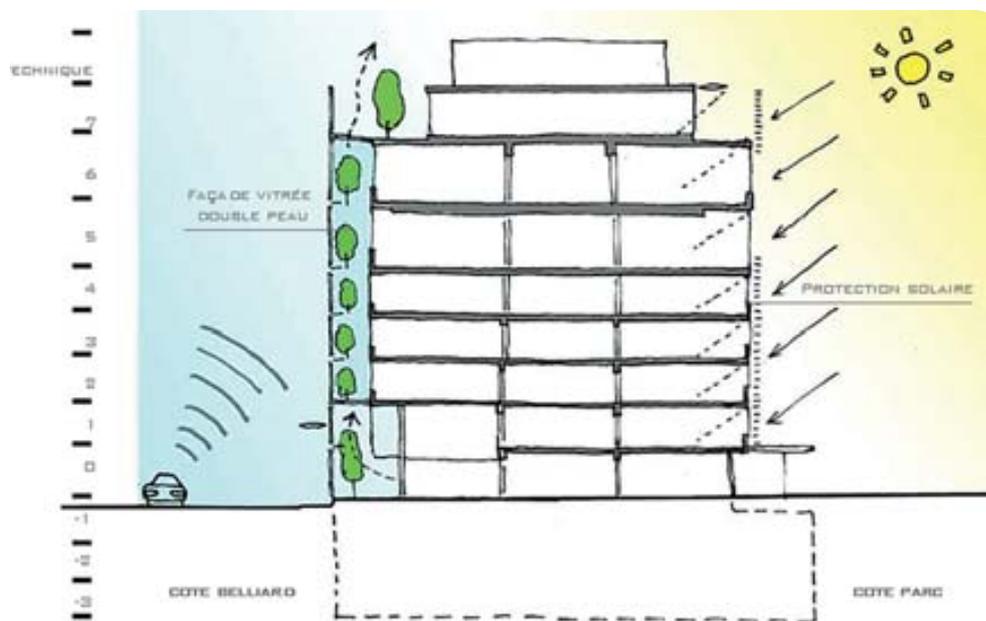
Jusqu'en juin 2004, le siège, l'administration et les salles de réunion des Comités se trouvaient au Rue Ravenstein 2, en plein centre de Bruxelles. Suite à plusieurs vagues d'élargissement de l'Union européenne, le complexe Ravenstein est devenu trop petit pour les Comités et la décision a été prise de déménager en 2004 vers des nouveaux bâtiments situés autour du Rue Belliard 99-101, dans le quartier européen.



*Bâtiment Jacques Delors
(JDE), Rue Belliard,
99-101
1040 Bruxelles*

Le bâtiment Jacques Delors a été repris du Parlement européen et a subi une rénovation complète. La restauration du bâtiment a permis de créer une transition douce entre le parc Léopold, qui jouxte le bâtiment, et la rue Belliard livrée aux automobiles: la façade Nord a été transformée en une serre verticale de 40 mètres de haut et de 100 mètres de long. Près de 1800 plants de bambous à l'intérieur de la double peau contribuent à une protection efficace et écologique contre le bruit du trafic dense et la pollution. La double peau, de par de sa fonction d'isolation, contribue également à économiser de l'énergie.

Le bâtiment Bertha von Suttner, construit au début des années '90, a également été repris du Parlement européen en 2000 et a subi quelques rafraîchissements importants.



*Bâtiment JDE : protection
acoustique et thermique*

Le bâtiment Remorqueur a été construit en 2006 sur le site d'un ancien immeuble de bureaux avec une station-service au rez-de chaussée. La décontamination du sol est encore en cours.

Le bâtiment Belliard 68 date des années '70 et a été repris de la Commission européenne en 2002. Il a subi d'importantes rénovations depuis sa reprise.

Le bâtiment Trèves 74, construit au début des années '90, a été nommé par le magazine «Trends» bâtiment de l'année en 1994 et a reçu un prix de la Fédération belge de



Façade du JDE : détail de la double peau et des plants de bambous

l'Urbanisme. Il a été repris en 2004 de l'EFTA (European Free Trade Association) et a subi depuis lors également d'importantes rénovations.

Activités

Les immeubles sont principalement occupés par des bureaux, des salles de conférence et de réunion. Ils accueillent également les services suivants: imprimerie, copyshop, restauration, locaux informatiques, salles de sport, déchetteries, infirmeries, bibliothèque et locaux techniques. Le parc immobilier comprend également de petits espaces verts et non bâtis, ainsi que des toitures vertes.

L'immeuble JDE héberge également un kiosque à journaux et une banque, qui ne font pas partie du champ d'application du système de management environnemental, puisque ces activités sont gérées directement par des sociétés externes. Ces sociétés sont néanmoins informées et invitées à suivre les procédures du système de management environnemental des Comités.

Les activités politiques des membres du CESE et du CdR sont exclues du système de management environnemental: il n'est en effet pas possible d'appliquer des mesures restrictives aux membres, qui doivent rester indépendants dans leurs activités consultatives. Aussi le critère environnemental n'est-il qu'un critère parmi tous ceux utilisés par les membres. Quant au personnel et aux autres agents de l'institution, seuls les aspects non politiques de leurs activités quotidiennes sont pris en considération.

Par ailleurs, les Comités accueillent en moyenne 200 visiteurs par jour (groupes d'étudiants, participants aux Journées portes ouvertes, certains contractants, etc.), principalement dans le bâtiment JDE.

Salle de réunion dans le bâtiment JDE



Nombre de personnes qui travaillent aux Comités

	2008	2009	2010	2011
CdR	549	568	580	585
CESE	789	812	809	806

Source des données: administrations du CESE et du CdR. Les chiffres concernent le nombre de personnes qui travaillent aux Comités au 1^{er} octobre de chaque année (personnel actif).

La répartition du nombre d'occupants par bâtiment n'est recensée qu'à partir de 2010.

Le personnel se répartit dans les catégories suivantes:

- fonctionnaires;
- agents temporaires;
- agents contractuels;
- experts nationaux détachés;
- médecin conseil;
- stagiaires.

Nombre de membres du CESE et du CdR

	Depuis 2008
CdR	344
CESE	344

Sources des données: Traités de l'Union européenne.

4.3 Structure organisationnelle EMAS

La structure prévue aux Comités pour la mise en place d'EMAS comprend:

1. Le Comité de Direction EMAS
2. Project Manager EMAS
3. L'équipe EMAS

Comité de Direction EMAS

Le Comité de Direction EMAS est un organe représentant la direction du CESE et du CdR. Ses membres sont responsables de la supervision et du bon fonctionnement du système de management environnemental (SME). Dans ce cadre, ils prennent les décisions clés concernant l'allocation des ressources et agissent en tant qu'acteurs de référence dans la mise en place des bonnes pratiques.

Composition :	
CESE	CdR
Secrétaire général	Secrétaire général
Chef du secrétariat du Secrétaire général	Chef du secrétariat du Secrétaire général
Secrétaire général adjoint des Travaux consultatifs	Directeur de la Traduction
Directeur des Ressources humaines et des services intérieurs	Directeur des Travaux consultatifs
Représentant du Comité du personnel	Directeur de l'Administration
	Représentant du Comité du personnel

Project Manager EMAS

Le gestionnaire du projet EMAS est chargé de la mise en place du système de management environnemental (SME) selon le référentiel européen EMAS.

Il gère notamment :

- les éléments documentaires: procédures, instructions de travail et autres documents;
- les informations nécessaires à l'amélioration continue des activités et des performances: rapports d'audits, non-conformités, suggestions d'amélioration, incidents environnementaux, indicateurs...;
- la coordination du projet au sein de toutes les directions;
- la sensibilisation en matière d'environnement;
- l'organisation des revues de direction;
- la proposition d'objectifs environnementaux et leur suivi;
- l'organisation des audits internes environnementaux;
- la rédaction et la mise à jour de la Déclaration environnementale.

Équipe EMAS

Les membres de l'équipe EMAS sont responsables de la gestion quotidienne du système de management environnemental (SME) pour leurs activités et/ou sont les relais pour la communication et la sensibilisation. L'équipe se compose d'une cinquantaine de personnes réparties dans toutes les directions.

*Sensibilisation aux questions
environnementales*



5. Description des aspects et des impacts significatifs et des objectifs environnementaux

Fait	
En cours	

Thème	Activité	Aspect	Impacts	Détail des actions	Acteurs	Statut	Délai
				Les Comités ont pris différentes mesures afin de se mettre en conformité avec la législation environnementale, telles que l'adaptation du local pour le stockage des produits dangereux à l'imprimerie, l'assainissement du sol du bâtiment REM, etc.	Unité Infrastructures, Service Sécurité, Unité Imprimerie et Diffusion		2011
Eau 	Nettoyage des bâtiments et entretien des espaces verts	Utilisation de produits de nettoyage et phytosanitaires	Pollution de l'eau	Augmentation des quantités de produits de nettoyage plus respectueux de l'environnement	Unité Infrastructures		2014
				Achat de produits phytosanitaires plus respectueux de l'environnement	Unité Infrastructures		2010
	Utilisation d'eau dans tous les bâtiments	Utilisation d'eau dans tous les bâtiments	Consommation d'eau	Mise en place d'un relevé régulier des compteurs d'eau dans chaque bâtiment	Unité Infrastructures		2011
Énergie 	Éclairage	Type de luminaire	Consommation d'électricité	Rénovation du système d'éclairage au bâtiment TRE	Unité Infrastructures		2009
				Limitation de la luminosité dans les toilettes des femmes du bâtiment JDE en ne remplaçant plus les lampes défectueuses derrière le miroir.	Unité Infrastructures		2012
				Substitution des ampoules énergivores (ex. halogènes) par des systèmes plus économiques (LED); installation de détecteurs de mouvement	Unité Infrastructures		2013
				Diminution de l'éclairage dans les couloirs du bâtiment B68 (plafonniers et luminaires décoratifs)	Unité Infrastructures		2012
		Programmation de l'éclairage	Consommation d'électricité	Modification de l'horaire d'éclairage de la façade du bâtiment JDE (initialement allumée toute la nuit)	Unité Infrastructures		2009
				Reprogrammation du logiciel de gestion de l'éclairage afin que la luminosité choisie par un occupant soit mémorisée et appliquée automatiquement ensuite.	Unité Infrastructures		2013
				Etude sur une meilleure gestion de l'éclairage dans les salles de conférence au JDE	Unité Infrastructures		2013
				Adaptation de la programmation de la GTC (gestion technique centralisée) du bâtiment B68	Unité Infrastructures		2010
				Etude et installation GTC (gestion technique centralisée) du bâtiment BvS	Unité Infrastructures		2013
				Adaptation de la programmation GTC (gestion technique centralisée) du bâtiment TRE	Unité Infrastructures		2009

Thème	Activité	Aspect	Impacts	Détail des actions	Acteurs	Statut	Délai
	Ascenseurs 	Utilisation des ascenseurs	Consommation d'électricité	Modernisation des ascenseurs du JDE	Unité Infrastructures	→	2013
				Modernisation des ascenseurs du BvS	Unité Infrastructures	→	2014
	Utilisation des appareils électroménagers 	Utilisation des boilers	Consommation d'électricité	Suppression du boiler pour les éviers des toilettes au BvS	Unité Infrastructures	✓	2011
				Substitution des 2 boilers de 1000 l par 2 boilers de 150 l au bâtiment BvS	Unité Infrastructures	✓	2010
				Installation d'un programmeur sur les machines expresso dans les cafétérias et cantine	Unité Infrastructures	✓	2011
				Installation d'un programmeur sur le boiler de la cuisine du bâtiment B68 et sur le boiler des douches du bâtiment TRE	Unité Infrastructures	✓	2011
		Choix des électroménagers	Consommation d'électricité	Choix d'appareils électroménagers selon des critères environnementaux	Service Restauration	→	2014
		Multiplication des appareils individuels	Consommation d'électricité	Mise en place d'une politique visant à rationaliser les électroménagers personnels dans différents bureaux	EMAS, Direction Traduction	→	2014
	Bureautique 	Présence d'imprimantes personnelles	Consommation d'électricité	Définition et mise en œuvre d'une politique d'allocation des imprimantes personnelles	Unité IT	✓	2010
				Etude de faisabilité pour poursuivre les efforts de rationalisation des imprimantes personnelles	Unité IT	→	2014
		Ordinateurs en fonctionnement continu	Consommation d'électricité	Achat d'un logiciel permettant la mise en veille ou l'extinction automatique des PC pendant la nuit et les WE	Unité IT	✓	2010
				Campagne de sensibilisation aux économies d'énergie (PC, éclairage...)	Unité IT et cellule EMAS	✓	En continu
	Chauffage du bâtiment TRE 	Choix de l'électricité comme moyen de chauffage	Consommation d'électricité	Étude de faisabilité pour le remplacement du système de chauffage électrique par un autre système plus performant	Unité Infrastructures	→	2012
		Programmation du fonctionnement	Consommation d'électricité	Adaptation de la programmation de la GTC (gestion technique centralisée)	Unité Infrastructures	✓	2009
		Mauvaise isolation du sol du 1er étage	Consommation d'électricité	Amélioration de l'isolation thermique du 1er étage: remplacement avec double vitrage plus performant	Unité Infrastructures	✓	2010
			Amélioration de l'isolation thermique du sol du 1er étage (utilisation de chauffage d'appoint)	Unité Infrastructures	✓	2010	
Refroidissement	Utilisation des installations de refroidissement	Consommation d'électricité	Étude de faisabilité pour améliorer le refroidissement des salles de régie au JDE (installation free chilling)	Unité Infrastructures	✓	2011	

Thème	Activité	Aspect	Impacts	Détail des actions	Acteurs	Statut	Délai	
				Installation d'un système free chilling au JDE	Unité Infrastructures	➔	2013	
				Adaptation de la climatisation selon l'occupation des salles de conférence au JDE	Unité Infrastructures	➔	2013	
				Etude de faisabilité pour l'installation d'un système free chilling au B68	Unité Infrastructures	➔	2013	
				Remplacement de deux groupes frigo au R22 au BvS	Unité Infrastructures	➔	2014	
	Utilisation d'électricité dans tous les bâtiments	Appareils électriques, éclairage, etc.	Consommation d'électricité		Installation de panneaux photovoltaïques au JDE et B68	Unité Infrastructures	✓	2010
					Installation de compteurs électriques pour les groupes de pulsion d'un débit supérieur à 10.000 m ³ dans tous les bâtiments	Unité Infrastructures	➔	2014
	Chauffage des bâtiments (sauf TRE)	Isolation insuffisante des façades et des tuyauteries	Consommation de gaz		Étude de faisabilité pour la pose de châssis à coupure thermique au bâtiment BvS	Unité Infrastructures	✓	2010
					Installation de châssis à coupure thermique au BvS	Unité Infrastructures	➔	2017
					Installation d'une commande centrale au thermostat au B68	Unité Infrastructures	➔	2013
					Etude sur la récupération d'énergie des groupes d'extraction aux B68, JDE et REM	Unité Infrastructures	➔	2012
					Température de consigne des bureaux revue: <entre 20°C et 23°C> au lieu de <entre 18°C et 24°C>	Unité Infrastructures	➔	2012
					Installation de compteurs d'énergie sur la production d'eau chaude aux JDE et B68	Unité Infrastructures	➔	2014
					Installation de compteurs d'énergie sur la production d'eau glacée aux JDE, B68, BvS, REM et TRE	Unité Infrastructures	➔	2014
					Isolation de la toiture du 1er étage du BvS	Unité Infrastructures	➔	2012
					Étude de faisabilité pour la pose d'une double peau au bâtiment REM	Unité Infrastructures	➔	2013
					Calorifugeage des chaufferies aux bâtiments B68, BvS, JDE et REM	Unité Infrastructures	✓	2010
					Études de performance énergétique (enveloppe thermique) des immeubles BvS et REM	Unité Infrastructures	✓	2010
					Rénovation de l'étage supérieur de la passerelle BvS-JDE: remplacement du plexi par un double vitrage performant	Unité Infrastructures	✓	2011
	Utilisation de gaz dans le bâtiment REM	Chauffage	Consommation de gaz		Mise en place de relevés réguliers auprès du fournisseur de gaz	Unité Infrastructures	✓	2011

Thème	Activité	Aspect	Impacts	Détail des actions	Acteurs	Statut	Délai
Matières	Impression et photocopies 	Consommation de papier par le personnel	Consommation de ressources naturelles	Suivi des consommations, des achats de différents types de papier (recyclé, blanchi, sans chlore) et définition d'indicateurs spécifiques (ex. consommation de papier par bâtiment)	Unité Imprimerie et Diffusion	✓	2009
				Mise en place d'un groupe de travail sur la consommation de papier. Définition et mise en œuvre d'un plan d'action	Représentants de toutes les directions	✓	2012
				Sensibilisation du personnel, notamment à éviter les impressions de documents courts, à utiliser au mieux les équipements informatiques (telles que les imprimantes de réseaux), et à réduire l'utilisation des pages de garde/prévoir leur réutilisation.	Groupe de travail papier bureau	→	2012
				Optimisation du logiciel Adonis (archivage de documents) afin de favoriser la transmission des informations via l'outil informatique et réduire le circuit papier	Groupe de travail papier bureau	→	2012
				Optimisation du logiciel ABAC (gestion financière) afin de favoriser la transmission des informations via l'outil informatique et réduire le circuit papier	Groupe de travail papier bureau	→	2012
				Optimisation du logiciel AGORA (gestion des réunions) afin de favoriser la transmission des informations via l'outil informatique et réduire le circuit papier	Groupe de travail papier bureau	→	2012
				Augmenter sur l'intranet le nombre de formulaires disponibles en format électronique et donc réduire le flux papier; gestion électronique des documents	Groupe de travail papier bureau	→	2012
				Identification d'opportunités de réutilisation des stocks de papier "inutilisables" (vieux papier pré-imprimé, anciens stocks)	Groupe de travail papier bureau	→	2012
				Analyse d'alternatives aux cartons de papier utilisés pour bloquer les portes des salles de réunion, entraînant leur détérioration.	Groupe de travail papier bureau	→	2012
	Imprimerie 	Consommation de papier pour les publications	Consommation de ressources naturelles	Suivi des consommations, des achats de différents types de papier (recyclé, blanchi, sans chlore) et définition d'indicateurs spécifiques (ex. consommation par type de publication)	Unité Imprimerie et Diffusion	✓	2009
				Mise en place d'un groupe de travail sur la consommation de papier pour les publications. Définition et mise en œuvre d'un plan d'action	Représentants de toutes les directions	✓	2012
				Rationalisation de la gestion et utilisation des dossiers des réunions (sessions plénières, réunions des sections et commissions...); comptage et analyse des dossiers inutilisés après les réunions	Imprimerie et travaux consultatifs	→	2012

Thème	Activité	Aspect	Impacts	Détail des actions	Acteurs	Statut	Délaï	
				Sensibilisation des services demandeurs de publications afin d'adapter le nombre de copies au public cible; diffusion de bonnes pratiques; diminution des réimpressions pour cause de correction	Communication	→	2012	
				Sensibilisation du personnel et des services les plus concernés, à travers des articles dans les newsletters internes, organisation de visites à l'imprimerie, etc.	Imprimerie et cellule EMAS	→	2012	
	 Achats	Appels d'offres pour l'achat de biens et services	Consommation de ressources naturelles	Promotion des achats publics verts auprès de toutes les directions.	Cellule EMAS	→	2014	
Mobilité (incluant impacts sur l'air)	 Voitures de service	Choix de véhicules de service de catégories polluantes	Émissions de gaz à effet de serre	Evaluation de la possibilité d'acquérir des véhicules moins polluants	Services internes CESE et CdR	✓	2011	
			Emissions polluantes	Prise en compte de l'écoscore (www.ecoscore.be) lors des prochains achats ou leasing de véhicules	Services internes CESE et CdR	→	2014	
	 Déplacements du personnel	Utilisation de la voiture et des moyens de transport	Émissions de CO2, consommation de matières, augmentation du trafic, production de bruit		Plan de déplacement d'entreprise et actions de sensibilisation: FridayBikeDay, Semaine de la mobilité, Midi de la mobilité, Move it!, la Ville en mouvement, Bike to work, Bike experience, formation "À vélo dans le trafic urbain",...	Coordinateurs mobilité du CESE et du CdR	✓	En continu
					Contributions aux frais d'abonnements aux transports en commun	Coordinateurs mobilité du CESE et du CdR	✓	2010
					Contributions aux frais de déplacement à vélo	Coordinateur mobilité CESE	✓	2010
					Mise à disposition de vélos de service	Coordinateurs mobilité du CESE et du CdR	✓	2008
					Création d'un site web pour le covoiturage	Coordinateurs mobilité du CESE et du CdR	✓	2010
					Introduction du flexitime (horaires flexibles pour le personnel)	Administrations du CESE et du CdR	✓	2010
				Introduction du télétravail	Administrations du CESE et du CdR	✓	2012	
Déchets	L'ensemble des activités des Comités	Restauration, travail de bureau, infrastructure, imprimerie et copyshop...	Production de déchets	Amélioration du suivi des quantités de déchets générés et récoltés par la société de collecte des déchets.	Unité Infrastructures, Cellule EMAS	✓	2011	

Thème	Activité	Aspect	Impacts	Détail des actions	Acteurs	Statut	Délai
				Rationalisation de la distribution des courriers externes non nominatifs / publicitaires	Services internes	→	2012
				Réduction de la quantité de vaisselle jetable	Cellule EMAS, service restauration	→	2014
				Evaluation des alternatives à l'eau en bouteille pour les réunions	Restauration et cellule EMAS	→	2014
				Participation au projets Gaspillage alimentaire et Cantine durable de l'IBGE	Restauration	✓	2011
				Sensibilisation du personnel	Cellule EMAS	→	2014
				Amélioration du tri des déchets: poubelles bleues (PMC) à chaque étage; poubelles vertes pour (verre) dans chaque bâtiment.	Unité Infrastructures, Cellule EMAS	✓	2010
				Évaluation des alternatives pour les déchets alimentaires.	Unité Infrastructures, Cellule EMAS	✓	2010
				Campagne de sensibilisation pour récupérer les vidanges des bouteilles en verre	Cellule EMAS	✓	2010
				Don à des associations caritatives des équipements informatiques et des meubles lors de leur remplacement aux Comités	Unité IT et Unité Infrastructures	✓	2009
Sensibilisation				Sensibilisation de l'ensemble du personnel à tous les niveaux hiérarchiques	Cellule EMAS	→	2012
				Information plus régulière aux membres, au personnel nouvellement recruté et aux stagiaires	Cellule EMAS	✓	2010
				Formation plus poussée des membres de l'équipe EMAS	Cellule EMAS	✓	2010

Les **aspects indirects** jugés significatifs sont les suivants: achat de produits de nettoyage et de produits phytosanitaires, et déplacements du personnel. Ces impacts indirects sont évalués comme significatifs ou non significatifs selon la même méthode que les impacts directs (voir page 7).

Parmi les critères utilisés pour sélectionner les contractants des Comités figurent souvent des critères environnementaux. Cela comprend dans certains cas, la possession d'un système de management environnemental.

6. Résultats environnementaux et indicateurs

6.1 Électricité

Objectif: Diminution de la consommation d'électricité de 5% par m² (hors sol) pour l'ensemble des bâtiments de 2009 à 2011 (référence: 2008).

Pour la période 2012-2014, un nouvel objectif a été fixé : diminuer la consommation de 5% par rapport au niveau de 2011.

Utilisation

Les besoins en électricité sont principalement liés à l'éclairage, aux ascenseurs, à l'air conditionné, aux ordinateurs, aux imprimantes et autres matériels électriques, ainsi qu'au chauffage dans le bâtiment TRE.

Explications sur les données

Les données ont été fournies par l'Unité Infrastructures sur base des factures du fournisseur d'électricité.

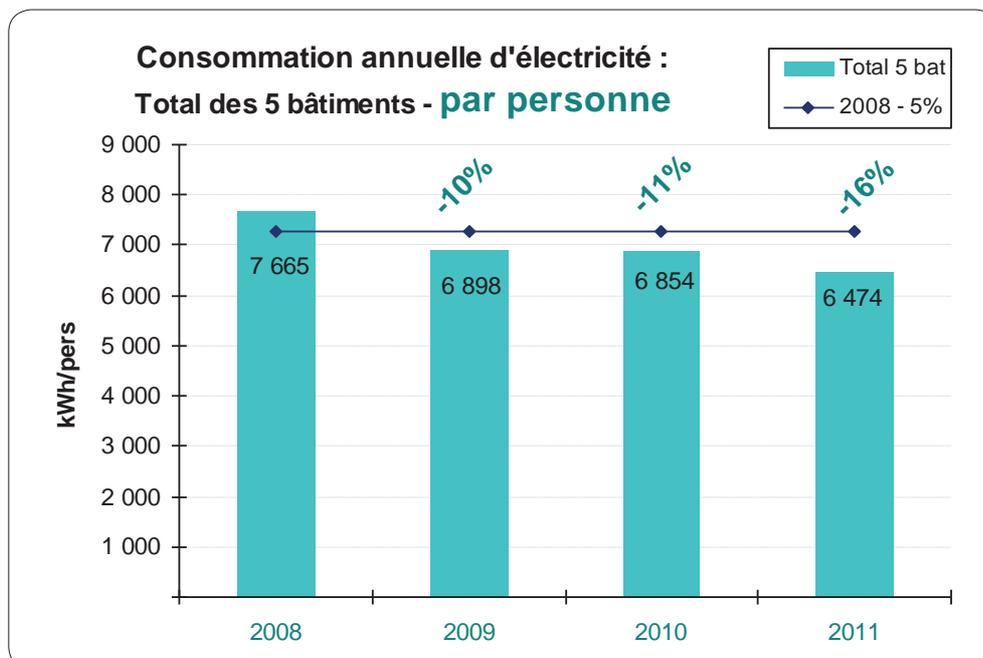
La ligne horizontale bleue indique le niveau de l'objectif mentionné ci-dessus.

La consommation d'électricité "par personne" fait référence au nombre d'occupants recensés en mars 2010⁵ (1421 occupants) et en avril 2011 (1445 occupants).

Analyse des résultats

Objectif largement atteint : - 16%

La consommation totale d'électricité par personne **a diminué de 16%** en 2011 par rapport au niveau de 2008.



[5] Les données 2010 sont utilisées pour les années 2008, 2009 et 2010 car elles n'étaient pas disponibles de manière précise avant mars 2010

Les mesures qui ont permis ce résultat

Ce très bon résultat est à attribuer principalement au travail des ingénieurs qui ont identifié et mis en place de nombreux "réglages et optimisations" des installations techniques. Entre 2008 et 2009, la nette diminution (-10%) est obtenue grâce à des réglages prioritaires et très influents. En 2010 et 2011, les efforts se sont concentrés sur des mesures de stabilisation de ces réglages.

Ces actions sont présentées dans le chapitre 5 ci-dessus (Section Energie). Y sont décrites des mesures concernant :

- les types de luminaire (rénovation, ampoules économiques, réglage intensité),
- la programmation horaire de l'éclairage,
- la modernisation progressive des ascenseurs,
- l'utilisation optimale des équipements techniques et de la bureautique (boilers, imprimantes, PC, sensibilisation du personnel),
- l'utilisation optimale des installations de refroidissement (et de chauffage),

Par ailleurs, le système de refroidissement a fait l'objet de quelques optimisations en période estivale : une programmation horaire réduite a permis de réduire le nombre d'heures de fonctionnement⁶ et la température dans certaines zones communes a été relevée de 2°, permettant aussi de réduire la production de froid.

D'autres mesures sont à l'étude et devraient permettre de poursuivre la diminution de la consommation d'électricité. Ces mesures sont également décrites dans le chapitre 5 ci-dessus.

Des bâtiments différents

La diminution de la consommation entre 2008 et 2011 est observée dans chacun des bâtiments, analysé séparément. Il est cependant intéressant de noter que les 5 bâtiments présentent des caractéristiques techniques très différentes, de par la nature des activités qui y sont menées, de l'ancienneté des installations ou du degré de confort qui y est dispensé.

Local des installations techniques (au dernier étage du bâtiment JDE) : circuits de chauffage, refroidissement, groupe de pulsion d'air...



[6] à l'exception de certains locaux techniques qui nécessitent un refroidissement particulier

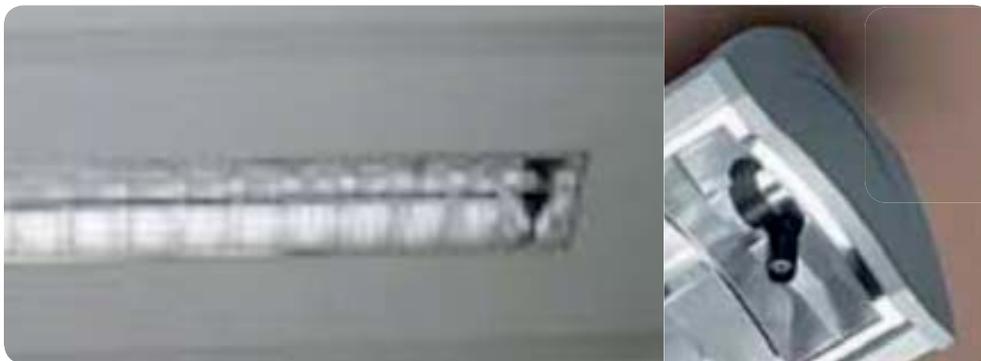


Détails des luminaires dans le bâtiment BvS, le réglage de l'intensité lumineuse se fait individuellement via un logiciel de contrôle accessible sur chaque PC.

Ainsi, le plus grand bâtiment (JDE) abrite de nombreuses salles de réunion et de conférence ainsi que les services de cantine et d'imprimerie, naturellement plus énergivore que des simples bureaux.

Le second bâtiment le plus important (BvS) ne dispose pas de système de climatisation et a dès lors une consommation par m² et par personne beaucoup plus faible que les autres immeubles.

Le bâtiment TRE, chauffé à l'électricité, est fort sujet aux variations climatiques. Des travaux d'isolation thermique y ont été réalisés en 2010 et il a été doté d'un nouveau système d'éclairage en 2009.



Détails des nouveaux luminaires avec lampes de basse consommation (28W ou 39W) : la cellule photoélectrique permet de régler automatiquement l'intensité de l'éclairage en fonction de la lumière naturelle (Bâtiment TRE)

Production d'énergie renouvelable

Des panneaux photovoltaïques (150 m²) ont été installés depuis l'été 2010 sur les toitures de deux bâtiments (JDE et B68). La production annuelle attendue au moment de l'installation était d'environ 20 MWh, soit environ 0,2% de la consommation totale d'électricité des Comités.

Entre janvier 2011 et décembre 2011, première année complète de l'installation, la production enregistrée a été de seulement 13,5 MWh. La production durant les mois potentiellement très ensoleillés (juillet et août) a été particulièrement décevante, en raison de la météo maussade.

Panneaux photovoltaïques sur les bâtiments B68 et JDE



6.2 Gaz

Objectif: Diminution de la consommation de gaz de 5% par m² pour l'ensemble des bâtiments de 2009 à 2011 (référence = 2008).

Pour la période 2012-2014, un nouvel objectif a été fixé : diminuer la consommation de 5% par rapport au niveau de 2011.

Utilisation: Le gaz est uniquement utilisé pour le chauffage de quatre bâtiments.

Explications sur les données

- Les données ont été fournies par l'unité Infrastructures sur base des factures du fournisseur de gaz.
- La ligne horizontale bleue indique le niveau de l'objectif mentionné ci-dessus.
- Seuls 3 bâtiments sont pris en compte dans le calcul de consommation des Comités. Ne sont pas pris en compte:
 - Le bâtiment TRE qui est doté d'un système de chauffage électrique;
 - Le bâtiment REM dont les données ne sont pas exploitables. De part sa taille réduite (2325 m²), ce bâtiment n'entre pas dans la catégorie des bâtiments qui font l'objet d'un relevé systématique et régulier de la part du fournisseur. Il représente \pm 3% de la surface totale des 5 bâtiments pris en compte dans cette Déclaration environnementale. Des relevés trimestriels ont été demandés depuis début 2011, auprès du fournisseur de gaz.
- Le concept de "degré jour 15:15" permet de prendre en compte les températures observées tous les jours de l'année concernée et donc de relativiser la consommation d'énergie par rapport aux variations climatiques. Par exemple, un hiver particulièrement froid appellera à une plus grande consommation d'énergie, même si de nouvelles mesures d'isolation avaient été prises. Si la notion de degré jour est intégrée, l'impact des mesures d'isolation pourra être observé.
- La consommation de gaz "par personne" fait référence au nombre d'occupants recensés en mars 2010⁷ (1421 occupants) et en avril 2011 (1445 occupants).

Analyse des résultats

Objectif très largement atteint : - 28%

La consommation de gaz par personne a diminué de 28% en 2011 par rapport au niveau en 2008.

L'augmentation, par ailleurs très limitée, des consommations entre 2010 et 2011 peut s'expliquer par une certaine distorsion induite, en 2011, par la pondération "degré jour 15:15". En effet, cette méthode vise à "lisser" les variations climatiques de telle manière à mieux prendre en compte les performances énergétiques des immeubles. Or, en 2011, l'hiver a été particulièrement clément diminuant ainsi l'effet de cette pondération sur la consommation relative. La consommation absolue a, quant à elle, poursuivi sa tendance à la baisse.

Les mesures qui ont permis ce résultat

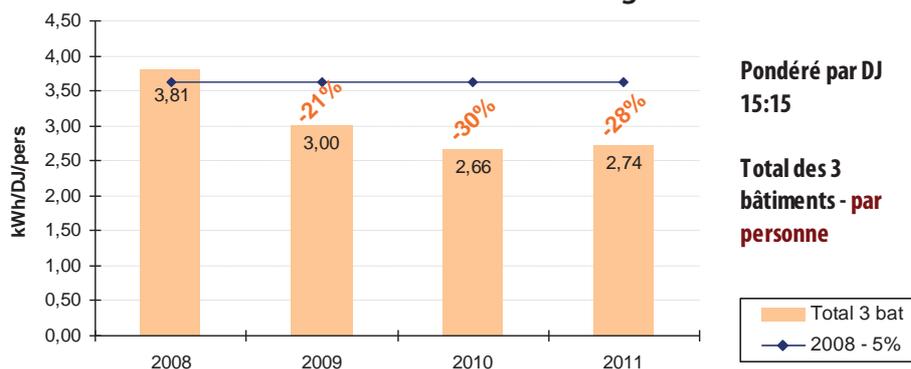
Comme pour les résultats de l'électricité, c'est avant tout le travail des ingénieurs qui ont identifié et mis en place des mesures pour optimiser les installations de chauffage, notamment au niveau de la programmation horaire, qui a eu le plus grand impact.

Toutes les mesures sont présentées dans le tableau du chapitre 5 ci-dessus (section Energie - chauffage des bâtiments). Y sont indiquées notamment des mesures telles que :

- Calorifugeage des chaufferies dans plusieurs bâtiments

[7] Les données 2010 sont utilisées pour les années 2008, 2009 et 2010 car elles n'étaient pas disponibles de manière précise avant mars 2010

Consommation annuelle de gaz



Indicateur :

kWh / DJ 15:15 / pers par an pour les 3 bâtiments (JDE, BvS, B68)

Pondéré par DJ 15:15

Total des 3 bâtiments - par personne

- Rénovation de l'étage supérieur d'une passerelle entre 2 immeubles, avec un double vitrage performant
- Études de performance énergétique (enveloppe thermique)

D'autres mesures sont actuellement mises en œuvre ou sont à l'étude et devraient permettre de poursuivre la diminution de la consommation de gaz. Ces mesures sont également décrites dans le chapitre 5 ci-dessus.

Des bâtiments différents

Les installations de chauffage varient énormément d'un bâtiment à l'autre. Une tendance à la diminution de la consommation est malgré tout observée depuis 2008 dans les 3 bâtiments analysés.

Un système de chauffage de type "statique" (radiateurs) tel qu'au bâtiment BvS permet moins de possibilité d'optimisation par des techniciens que le système "dynamique" (HVAC et ventilo-convecteur) dont sont dotés les bâtiments JDE et B68. Les économies d'énergie devront donc être réalisées au travers d'autres mesures telles que le changement des châssis.

Par contre, le système de chauffage au BvS est nettement plus économe "par m²" que les deux autres bâtiments, car le système de ventilation utilisé au JDE et au B68 implique un volume d'air soufflé beaucoup plus élevé, et cet air est entièrement renouvelé et donc chauffé.



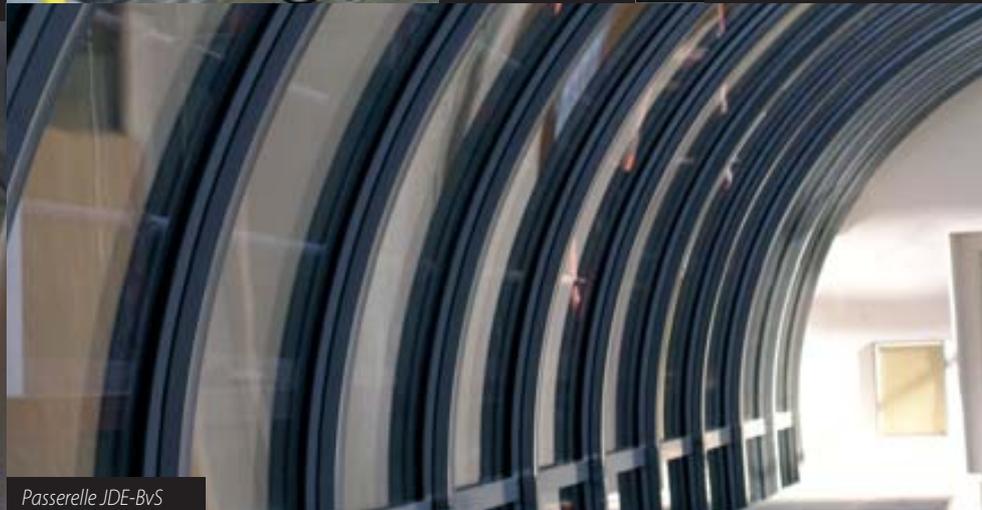
Calorifugeage



Chaudière au JDE



Isolation des circuits de froid



Passerelle JDE-BvS

6.3 Eau

Objectif : Un objectif lié à la consommation d'eau n'a pas été déterminé étant donné que nous ne disposons pas de données exploitables (suffisamment fiables) avant 2011 et que cet aspect n'a pas été considéré comme significatif dans la phase d'analyse environnementale (voir p.9 pour une description de la phase d'analyse environnementale).

Utilisation : L'eau est utilisée principalement dans les cuisines, les toilettes, les activités de nettoyage des locaux ainsi que pour l'humidification de l'air et l'arrosage des plantes intérieures. Les Comités utilisent exclusivement de l'eau de ville.

Explications sur les données

Les données ont été fournies par l'Unité Infrastructures sur base des factures du fournisseur d'eau.

Les données proviennent de factures reçues par les Comités pour des périodes parfois inégales. Les données présentées sont donc une extrapolation sur une période d'un an de données qui couvraient des périodes plus ou moins longues qu'un an. Un relevé régulier des compteurs d'eau a été instauré depuis fin 2011 par le service Infrastructures.

Par ailleurs, les données 2009 et 2010 sont légèrement différentes de celles présentées dans la Déclaration Environnementale 2011 car un des deux compteurs du bâtiment JDE n'avait pas été pris en compte dans les statistiques.

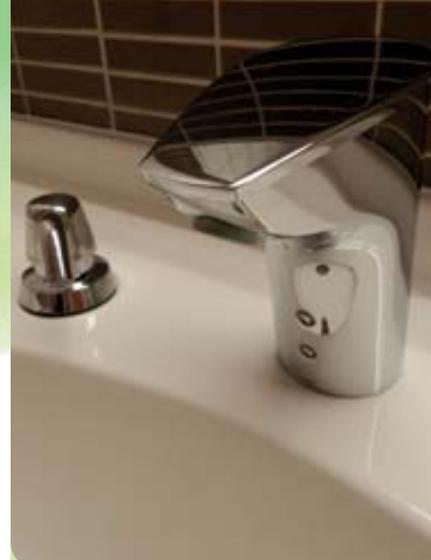
Analyse des résultats

Une consommation en baisse

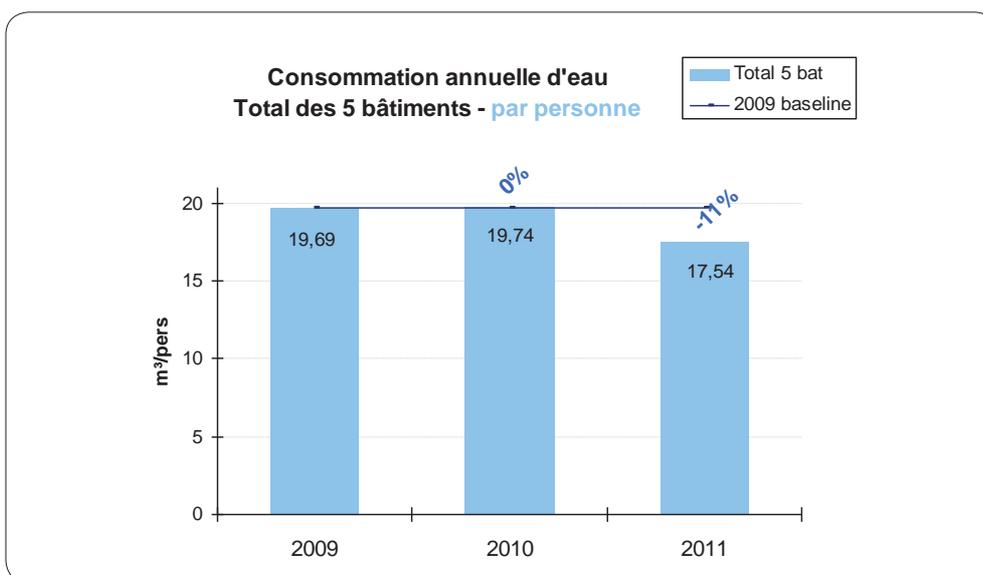
Une diminution de la consommation de 11% est observée en 2011 par rapport au niveau de 2009. Cependant, vu les réserves exprimées ci-dessus sur la fiabilité des données, il sera plus intéressant d'analyser la tendance lorsque nous disposerons de données de qualité sur plusieurs années.

Des améliorations entreprises

Au titre des améliorations des installations, il est à noter que les toilettes du bâtiment BvS ont été dotées en 2011 de robinets automatiques et les urinoirs hommes d'un flush automatique, nécessitant globalement moins d'eau.



Nouveaux robinets automatiques (bâtiment BvS)



Indicateur: m³ d'eau consommé par an par personne, pour les 5 bâtiments.

6.4 Déchets

Objectif : Diminution de 5% de la quantité de déchets générés en 2011 par rapport à 2010 et amélioration de la qualité du tri.

Explications sur les données :

- Les données concernant les quantités ont été fournies par la société qui gère les déchets aux Comités.
- Les données 2010 de quantité se réfèrent à la période avril-décembre 2010 et à tous les bâtiments sauf le VMA. En avril 2010 a commencé le nouveau contrat avec la société qui gère la collecte des déchets.
- Les données 2011 se réfèrent à toute l'année et à tous les bâtiments, y inclus le VMA.
- Pour les déchets organiques, les données 2010 ne portent que sur la période août-décembre 2010, parce que la collecte de ces déchets a commencé au mois d'août 2010. À partir de 2011, les données sont disponibles sur base annuelle.

Objectif très largement atteint : - 22,3 %

- Une diminution de 22,3% du poids des déchets totaux générés par personne et par an est enregistrée entre 2010 et 2011.
- Les déchets tout venant ont enregistré une augmentation de 24,3% de 2010 à 2011: ceci est dû principalement au fait que les données 2010 portent sur 9 mois et non pas sur 12.

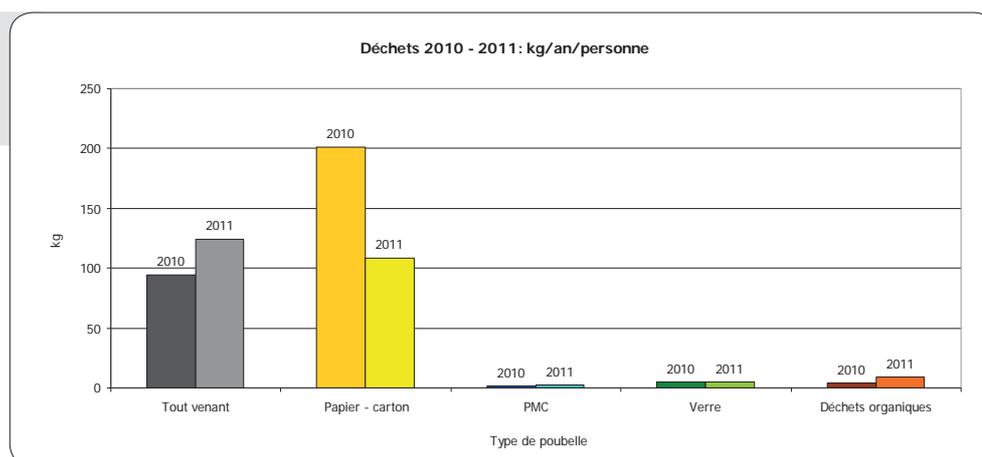
- Les déchets papier ont enregistré une baisse de 85%: ceci est dû au fait qu'en 2010 une partie des archives avait été vidée.
- Les déchets organiques ont enregistré une augmentation de 53,3%, ce qui est principalement dû au fait que les statistiques 2010 portent uniquement sur cinq mois.
- Le pourcentage de déchets dangereux par rapport aux déchets totaux est d'environ 1% pour l'année 2011.

Collecte des déchets

- Les déchets sont, en général, repris par camion par une société de collecte des déchets agréée.
- La collecte des déchets dangereux est organisée de manière séparée pour chaque service concerné par un ou plusieurs types de déchet dangereux. Les déchets dangereux répertoriés aux Comités sont les suivants : vieux équipements électriques et électroniques (qui constituent la majeure partie des nos déchets dangereux), les aiguilles des services médicaux, les toners et cartouches des imprimantes, les TL et autres lampes, les huiles usagées du service maintenance des immeubles, les chiffons souillés/encre/eaux usées de l'imprimerie.
- Les restes alimentaires ("déchets organiques") sont collectés de manière distincte depuis le mois d'août 2010 et sont ensuite utilisés afin d'être reconvertis en biogaz.

Mesure pour réduire la quantité de déchets

Indicateur: poids par an par type de déchet et par personne



Afin de réduire la quantité de déchets, les Comités ont réalisé différentes actions, telles que:

- des actions de sensibilisation, comme la participation à la Semaine européenne de la réduction des déchets en 2009, 2010 et 2011. En 2011, le thème principal de l'action portait sur le gaspillage alimentaire;
- en collaboration avec la société de restauration, les fournitures jetables (assiettes, couverts) ont été réduites de 43% en 2011 par rapport à 2008.

En termes de gaspillage alimentaire, plusieurs démarches ont déjà été entreprises avec la société de restauration, notamment au niveau de la gestion des achats, des stocks, de la conservation des aliments, des repas, de la sensibilisation du personnel de cuisine et de l'utilisation des statistiques de vente.

Par ailleurs, les Comités ont participé avec succès à deux programmes proposés par la Région de Bruxelles-Capitale:

1. le programme "Cantine durable", dont les objectifs sont d'éviter le gaspillage alimentaire et les déchets en général, et d'économiser l'eau et l'énergie;
2. le projet pilote "Gaspillage alimentaire", qui consiste à développer des stratégies pérennes de réduction du gaspillage alimentaire au sein des cantines.



Local de stockage des déchets

En mars 2012, la cantine des Comités s'est vue décerner le certificat Cantine Durable.

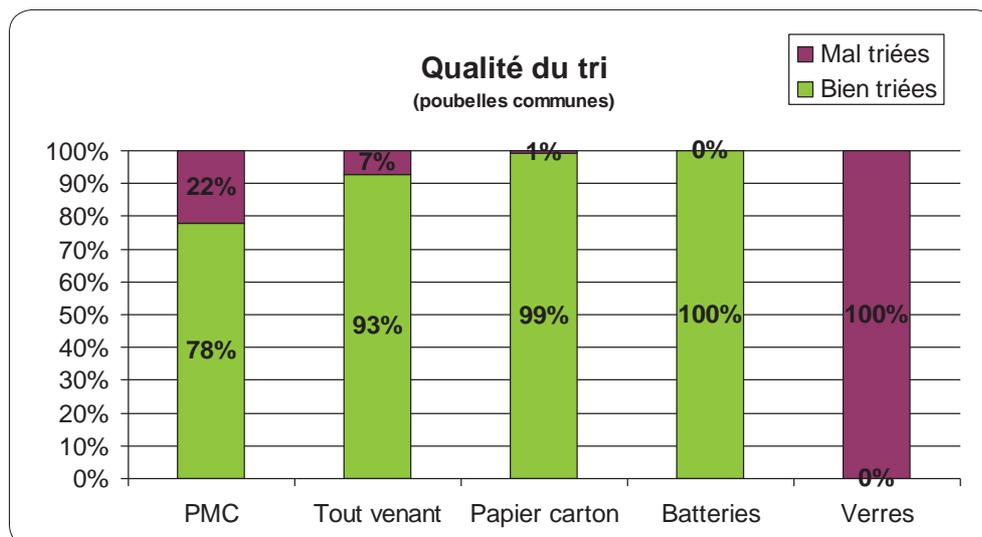
Tri des déchets

Le tri des déchets est organisé à différents niveaux. Chaque bureau est équipé d'une corbeille à papier et d'une poubelle tout venant. À chaque étage de chaque bâtiment, des poubelles bleues pour les PMC sont disponibles. Des poubelles à papier sont également disponibles dans tous les coins imprimante-photocopieuses, à chaque étage. Chaque bâtiment est doté d'une poubelle pour le verre et de plusieurs points de collecte des piles usagées. Les salles de réunion sont équipées, quant à elles, de poubelles plus élégantes à trois compartiments (PMC, papier et tout venant).

Un nouvel indicateur a été mis en place en 2011 portant sur la qualité du tri des poubelles: *Pourcentage des poubelles "communes" bien triées.*

Les données concernant la qualité du tri ont été obtenues sur base d'un test visuel réalisé par le personnel de l'Unité Infrastructure sur un échantillon de 283 poubelles "communes" réparties sur les 6 bâtiments des Comités.

Les consignes du tri sont globalement bien respectées sauf pour les poubelles placées dans les espaces où circulent beaucoup de visiteurs et les poubelles pour le verre qui sont toutes mal triées. Des mesures d'améliorations de la signalétique ont été prises en 2011, dont l'impact sera mesuré en 2012.



[8] Sont prises en compte uniquement les poubelles "communes" disposées dans les espaces publics, de passage ou de réunion, et non les poubelles individuelles disposées dans les bureaux.

6.5 Papier

Les Comités visent une utilisation rationnelle et responsable du papier dans leurs activités.

Deux groupes de travail ("Papier bureau" et "Papier publication") ont été créés en 2010, constitués chacun d'une vingtaine de membres du personnel représentant l'ensemble des Directions des deux Comités. Deux indicateurs ont été mis en place: "papier bureau" et "papier publications".

Papier bureau

Objectif: Un objectif a été fixé début 2011, celui de réduire en 2011 de 5% la consommation de papier utilisé dans les bureaux par rapport à 2010.

Utilisation : le "papier bureau" englobe le papier de type "A4, recyclé, 80gr" et utilisé par les employés sur leurs imprimantes personnelles ou imprimantes en réseau.

Analyse des résultats

Une diminution en 2010 qui ne se confirme pas en 2011

L'objectif a été largement atteint pour la période 2009-2010, avec une diminution de près de 20%. Une augmentation de plus de 3% est cependant observée entre 2010 et 2011.

En moyenne, chaque employé est passé de 27 feuilles à 21 feuilles par jour entre 2009 et 2010. La légère augmentation entre 2010 et 2011 peut s'expliquer par le fait que l'activité consultative des Comité a fortement augmenté en 2011.

Les mesures mises en place

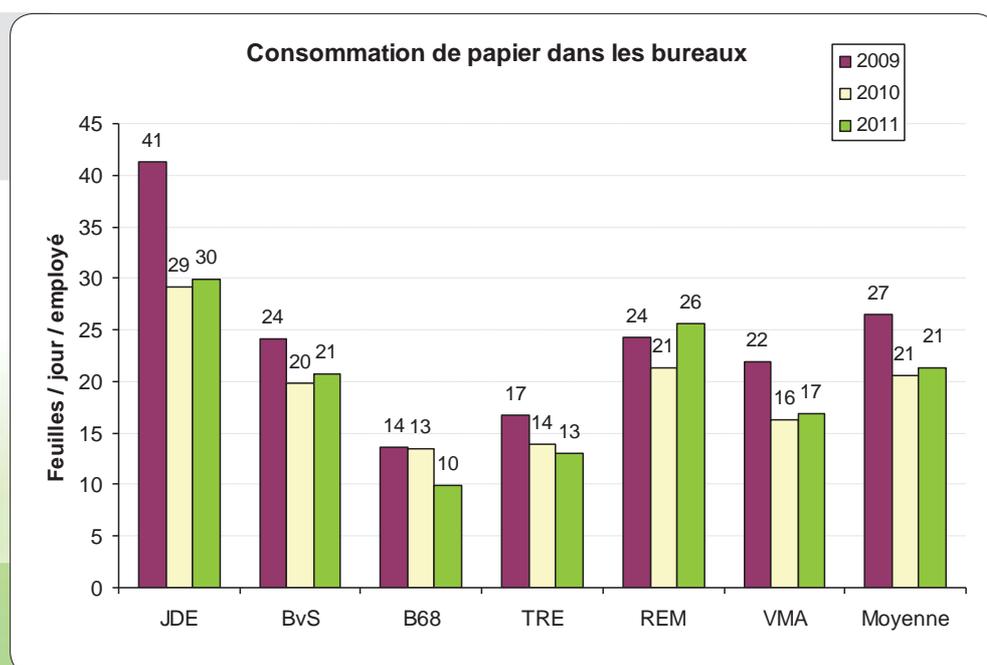
Des efforts de communication et de sensibilisation ont été réalisés depuis 2009 pour inciter le personnel à n'imprimer que quand cela s'avère réellement nécessaire, et dans ce cas, d'imprimer recto-verso ou deux pages par feuilles. Par ailleurs, l'option recto-verso a été activée par défaut sur toutes les imprimantes de réseau.

Le groupe de travail papier devra accroître ses efforts de sensibilisation du personnel en 2012 mais aussi continuer la mise en œuvre d'autres actions déjà identifiées, telles que l'optimisation des processus électroniques de travail en évitant tout flux parallèle de papier,

Indicateur :

Nombre de feuilles imprimées par jour ouvrable par employé

Source: Commandes de l'unité
Imprimerie auprès des fournisseurs



mais aussi trouver des possibilités de réutilisation de certains stock de papiers rendus inutilisables pour les impressions (exemples : les papiers avec entête périmée ou les pages de garde générées par les imprimantes utilisées en réseaux).

Papier publications

Objectif : rationaliser les consommations de papier pour publications et documents pour réunions des membres

Un objectif chiffré de réduction de la consommation aurait peu de pertinence pour deux raisons: d'une part, la quantité de "papier publication" consommée dépend fortement des plans de communication mis en œuvre par chacun des Comités; d'autre part, une diminution de la consommation pourrait s'expliquer par l'externalisation de certaines publications (à l'Office des publications de l'Union européenne ou autre) et non comme la conséquence des actions menées par le groupe de travail "Papier publications".

Utilisation

Le "papier publications", de différents types, est utilisé uniquement par l'unité Imprimerie et est destiné d'une part aux copies⁹ des documents de réunions des membres et d'autre part aux produits de communication (brochures, livres, posters, cartes de vœux, cartes de visites, etc), imprimés souvent en couleur et sur du papier spécial.

Analyse des résultats

Après une augmentation en 2010 de 20% de la quantité (en poids) de papier commandée par l'unité Imprimerie pour les publications (due à une constitution d'un stock important), les quantités de papier achetées ont diminué de 15% entre 2010 et 2011. Le suivi de cet indicateur sur plusieurs années permettra de dégager de manière plus pertinente la tendance de l'utilisation de papier.

Les mesures mises en place

Dans l'objectif de rationaliser le papier des publications, plusieurs actions ont été mises en place depuis 2010. Notamment, le suivi des consommations par type de papier (recyclé, blanchi, sans chlore), une gestion plus efficace des quantités de dossiers papier distribués lors des réunions des membres (sessions plénières, réunions des sections et commissions...); la sensibilisation des "clients internes" à adapter les quantités dans leur commande à l'imprimerie et éviter retirages pour cause de correction de dernière minute. Par ailleurs, une réflexion est menée pour réduire les publications externes de type publicitaire qui sont adressées au personnel et aux membres sans adresses nominatives et qui augmentent les quantités de déchets papier.



Imprimerie (Bâtiment JDE)

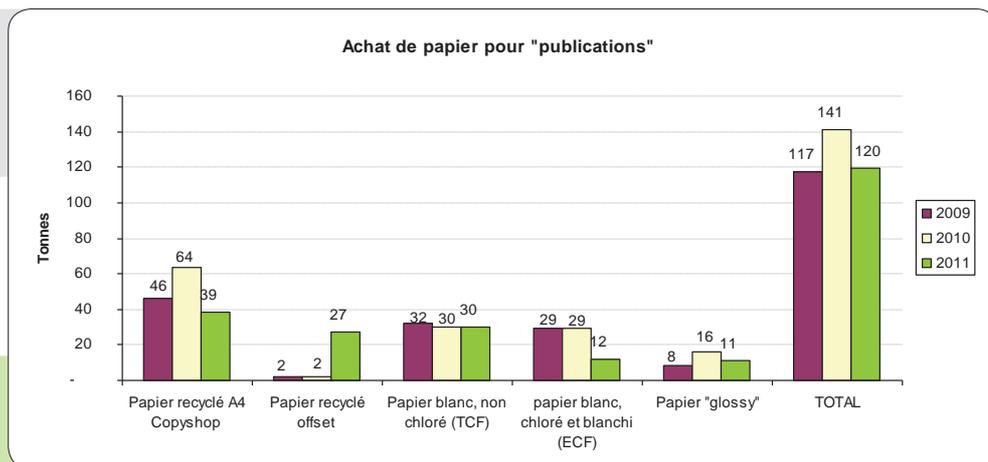


Imprimerie (Bâtiment JDE)

Plus de papier recyclé pour les publications

Indicateur : tonnes de papier publication acheté par an, par type de papier

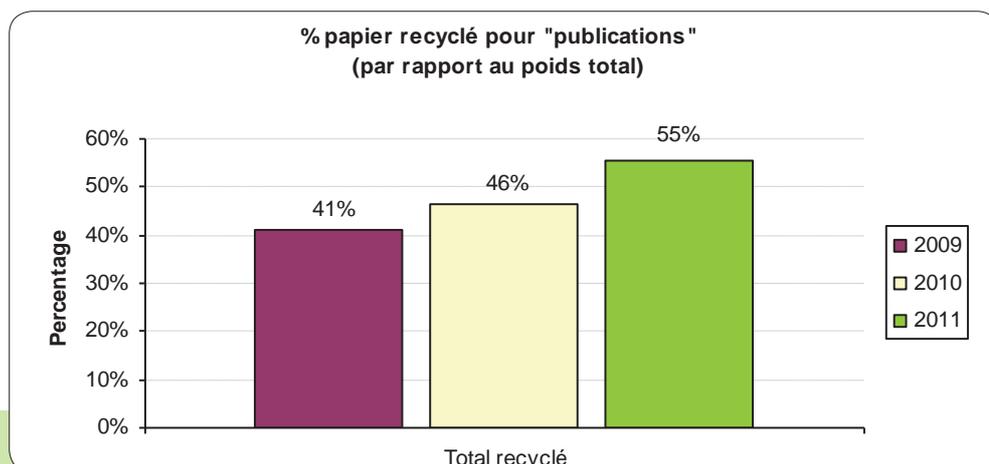
Source: Commandes de l'unité Imprimerie auprès des fournisseurs



En terme de qualité de papier, la part de papier recyclé utilisé pour les publications est passée de 41% en 2009 à 55% en 2011, par rapport au total des différents papiers achetés (papier blanc non chloré; papier blanc chloré et blanchi, papier "glossy")

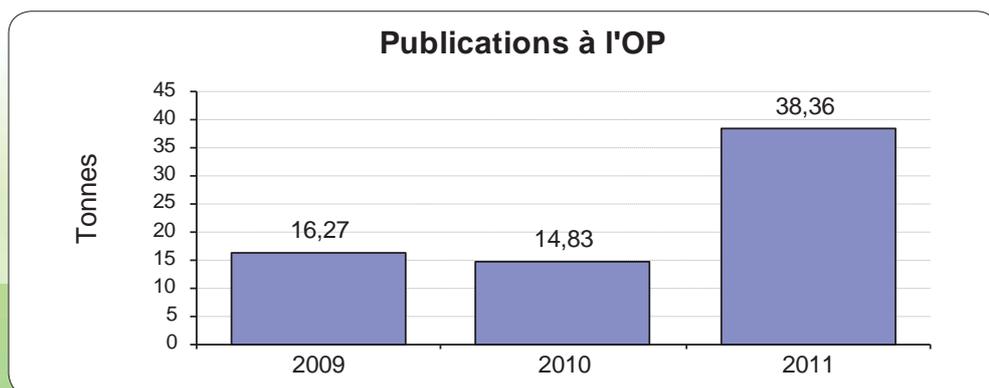
Publications imprimées en externe

Source: Unité Imprimerie



Les quantités de publications imprimées via l'Office des publications de l'Union européenne (OP) ont diminué de 9% entre 2009 et 2010 mais ont plus que doublé en 2011, comme présenté dans le tableau ci-dessous. La forte augmentation de 2011 est à attribuer à une seule publication commandée à l'OP pour la Présidence polonaise de l'UE. Plus de 100.000 exemplaires (20 tonnes) ont été imprimés à cet effet.

Source: Factures de l'OP aux départements de la Communication



6.6 Achats verts

Objectif: Tous les appels d'offres de la Direction de la Logistique sont contrôlés par la cellule EMAS afin d'y intégrer des clauses environnementales.

Résultats

En 2011, la cellule EMAS a été consultée sur 10 procédures d'appels d'offres différentes, émanant toutes de la Direction de la Logistique.

Les critères environnementaux proposés touchaient aux traitements des déchets, au choix des produits et matériaux ainsi qu'au respect de la législation environnementale. A titre d'exemple, dans les projets d'aménagement et d'entretien des bâtiments, il a été exigé que le bois soit issu de forêts gérées durablement et que les peintures, colles et solvant ainsi que les plaques de plâtre soient respectueux de l'environnement. Des critères de performances énergétiques ont été appliqués lors de l'achat d'un lave-vaisselle industriel et lors de la fourniture de châssis.

Dans tous les cas, les documents d'appel d'offres mentionnent très clairement aux soumissionnaires que les Comités ont mis en place un système de gestion environnementale selon le référentiel européen EMAS et une copie de la Politique Environnementale y était jointe systématiquement.

Les avis de la cellule EMAS, bien que non contraignants sont cependant retenus dans la majorité des cas par les gestionnaires des appels d'offres.

Deux contrats en cours font l'objet d'un indicateur de suivi :

Produits de nettoyage

Objectif: Achat de produits de nettoyage et de consommables plus respectueux de l'environnement.

Jusqu'en 2009, la société de nettoyage utilisait des produits standards en vente sur le marché. À partir de 2010, suite au renouvellement du contrat avec les Comités, elle a remplacé une partie de ces produits par des produits écologiques. La société de nettoyage utilise encore en partie des produits standard, car les produits écologiques correspondants ne semblaient pas suffisamment efficaces (sur base de tests réalisés en interne).

Le nombre total de produits (standard et écologiques) a diminué de 35 à 27, car certains produits utilisés à partir de 2010 sont multi-usages.

La proportion de produits écologiques dans le nombre total de produits de nettoyage a augmenté de manière très significative, passant de 3% à 30%.

Depuis 2010, la quantité de produits écologiques utilisée par rapport au total est également analysée: la part est passée de 31% de produits écologiques utilisés en 2010 à 68% en 2011. Cette amélioration s'explique par le fait que les produits qui sont changés sont ceux qui sont les plus utilisés.

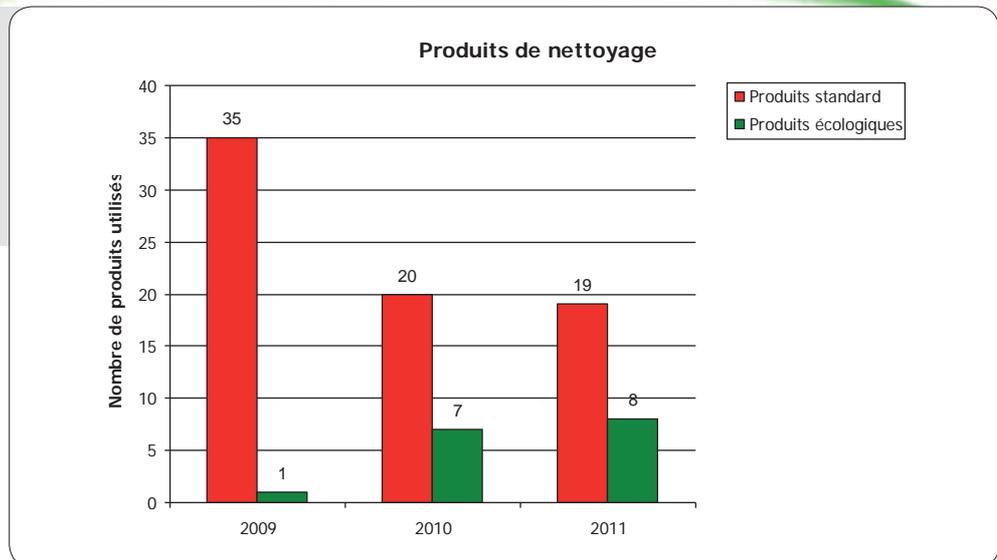
Les produits écologiques utilisés pour le nettoyage sont caractérisés par une biodégradabilité rapide et complète pour le produit entier, ne contiennent pas de matières premières bioaccumulables, ni de muscs nitrés (parfums), et ils sont à base de tensio-actifs d'origine végétale ou minérale. De plus, les recharges sont recyclables et les flacons doseurs sont réutilisables.

Produits phytosanitaires

Objectif: Achat de produits phytosanitaires et de consommables plus respectueux de l'environnement

Indicateur :

Nombre de produits remplacés par des alternatives plus respectueuses de l'environnement.



Depuis 2010, un nouveau contractant est en charge de la gestion des espaces verts. Seuls trois types d'engrais sont utilisés, dont deux organiques et un chimique (pour les plantes intérieures), et aucun désherbant chimique. Le désherbage est effectué de manière manuelle ou mécanique. L'indicateur retenu ne peut pas encore être calculé de manière pertinente, car les données ne sont disponibles qu'à partir de 2010. L'objectif d'acheter des produits phytosanitaires plus respectueux de l'environnement peut cependant être considéré comme atteint, car seuls des produits organiques sont utilisés pour les espaces verts extérieurs. Le seul produit chimique utilisé est un engrais pour les plantes intérieures, or pour le moment d'autres alternatives pour l'hydroculture¹⁰ n'existent pas.

Cet objectif a été clôturé en 2011.

6.7 Voitures de service

Objectif: améliorer la catégorie moyenne des véhicules de service des Comités, en prenant en compte l'écoscore¹¹ dès les prochains achats de véhicules.

Indicateur : catégorie des véhicules.

Les calculs relatifs à la période 2009-2011 sont effectués sur la base du *Guide CO₂ de la voiture* publié chaque année par le gouvernement belge (DG Environnement du Service Public Fédéral de la Santé Publique, de la Sécurité de la Chaîne alimentaire et de l'Environnement). L'introduction de ce système de classification fait suite à la Directive 1999/94/CE du Parlement européen et du Conseil, du 13 décembre 1999, concernant la disponibilité d'informations sur la consommation de carburant et les émissions de CO₂ à l'intention des consommateurs lors de la commercialisation des voitures particulières

Véhicule électrique du CdR.



neuves. En particulier, chaque catégorie de véhicules se voit attribuer les points suivants (A étant la catégorie la moins polluante et G la plus polluante):

A: 1 point	E: 5 points
B: 2 points	F: 6 points
C: 3 points	G: 7 points
D: 4 points	

En 2009 et en 2010, les Comités disposaient de sept véhicules totalisant 43 points (un dans la catégorie E, quatre dans la catégorie F et deux dans la catégorie G). En 2011, les Comités disposaient encore de sept véhicules, mais totalisant seulement 30 points.

Les chauffeurs des deux Comités suivent une formation "Ecodrive" tous les deux ans.

CESE:

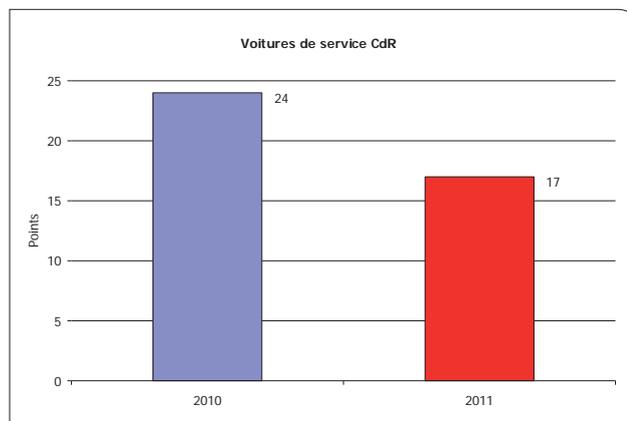
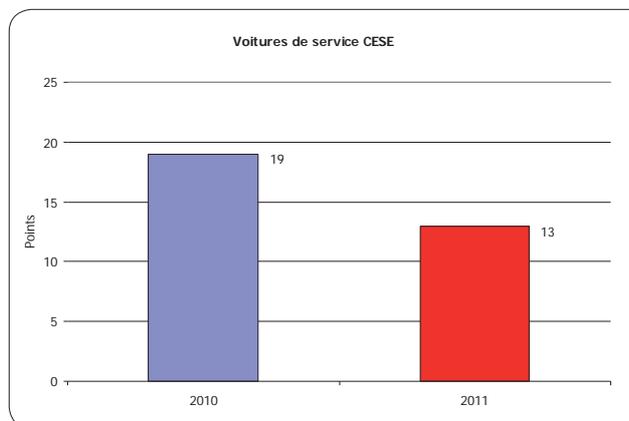
En 2010 le CESE avait deux véhicules de catégorie F et un de catégorie G.

En 2011, le CESE est passé à un véhicule de catégorie C, un de catégorie D et un de catégorie F. La situation s'est donc améliorée.

CdR:

En 2010 le CdR avait quatre véhicules, dont un de catégorie E, deux de catégorie F et un de catégorie G.

En 2011, le CdR dispose de deux véhicules de catégorie E, un de catégorie F et d'un véhicule électrique (catégorie A). Le véhicule électrique est utilisé principalement pour l'acheminement du courrier.



6.8 Mobilité

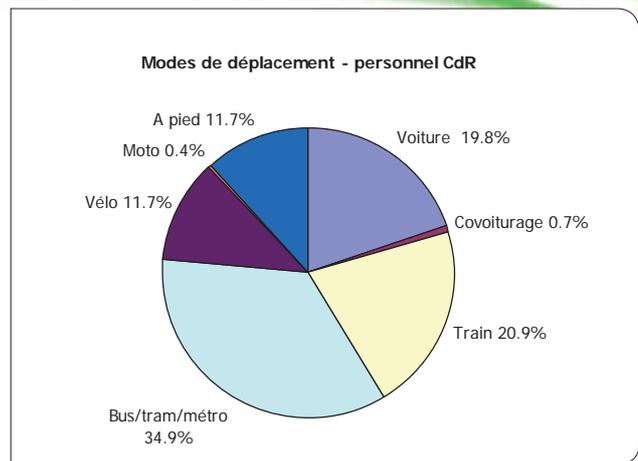
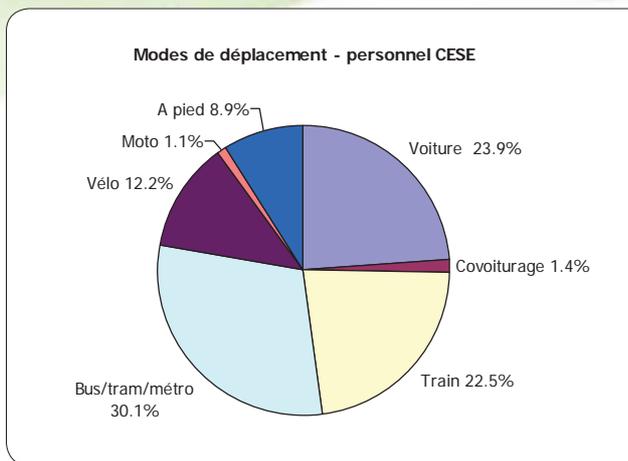
Les Comités ont un *plan de déplacements d'entreprise* comme demandé par la législation de la Région de Bruxelles-Capitale.

Concernant le mode de déplacement du personnel du CdR vers leur lieu de travail, une enquête de mobilité a été réalisée en 2011. Ses résultats ont servi de base à la mise à jour du plan de déplacement.

Pour le CESE, une enquête de mobilité a été réalisée en 2011. Ses résultats ont servi de base à la mise à jour du plan de déplacement.

Le plan de déplacement de chaque Comité comprend un ensemble d'actions:

- Contributions aux frais d'abonnement aux transports en commun;
- Contributions aux frais de déplacement à vélo (uniquement au CESE);



- Mise à disposition de 10 vélos de service depuis 2008 pour le personnel et les membres des Comités;
- Mise à disposition de casiers et de douches à proximité des parkings vélos;
- Mise à disposition de bornes de recharge pour vélos électriques;
- Création d'un site web pour le covoiturage en 2010;
- Actions de sensibilisation de l'ensemble du personnel à une mobilité douce: FridayBikeDay / FridayFootDay (petits déjeuners pour les cyclistes et les piétons), participation à la semaine de la mobilité, organisée par la Région bruxelloise, Midi de la mobilité (pour informer les collègues des alternatives à la voiture), Bike experience, Bike to work, formation "À vélo dans le trafic urbain", Move it!, exposition la Ville en mouvement. Des cours d'éco-conduite ont eu lieu en 2011.
- Affichage des fiches d'accessibilité à l'entrée des bâtiments du CESE et du CdR. Il s'agit d'une liste des transports en commun à proximité des bâtiments des Comités.
- Introduction de l'horaire flexible: moyennant le respect de certaines plages horaires obligatoires, le personnel peut moduler ses heures d'arrivée et de départ au travail, et éviter d'alourdir le trafic aux heures de pointe.
- Introduction du télétravail: sur base des résultats du projet pilote mis en place en 2011, les Comités ont décidé de le généraliser à tout le personnel.

6.9 Biodiversité

Parmi les indicateurs qui doivent être obligatoirement suivis selon le règlement EMAS III, figure l'indicateur relatif à l'incidence sur la biodiversité. Celui-ci peut se traduire, pour ce qui nous concerne, par la façon dont les sols sont occupés, notamment en indiquant la surface bâtie. Une surface bâtie étant imperméabilisée, elle ne peut abriter aucune espèce végétale et ne favorisera donc pas la biodiversité.

Indicateur : Les Comités occupent une surface de 13 508 m² dont:

- 9 786 m² de surface bâtie (72 %) et
- 3 723 m² de surface non bâtie (28 %).

Il est à noter que 2 602 m² de la surface non bâtie (soit 15% de la surface totale) sont occupés par des espaces verts, tandis que le reste est imperméabilisé (trottoirs, cours, etc.).

Par ailleurs, la surface bâtie compte 778 m² de toitures vertes (sur le bâtiment JDE).

En 2012, deux ruchers seront installés sur le toit du Bâtiment JDE. Par cette initiative, les Comités souhaitent appuyer la biodiversité en milieu urbain et attirer l'attention du public sur l'importance des abeilles et leur déclin dramatique. Les ruches seront un symbole de

l'engagement des Comités en faveur d'un environnement urbain durable. La proximité de nombreux parcs et jardins favorisera l'accès aux sources d'alimentation des abeilles. Par ailleurs, les bâtiments des Comités accueillent de nombreux événements publics qui offriront d'excellentes opportunités de communication. Le miel collecté sera offert aux invités ou aux partenaires des Comités et les ruches seront au cœur d'activités de promotion.



Deux ruches ont été posées en mai 2012 sur le toit du bâtiment JDE

6.10 Emissions

Parmi les indicateurs qui doivent être obligatoirement suivis selon le règlement EMAS III, figurent également les indicateurs relatifs aux émissions totales de gaz à effet de serre et les émissions annuelles d'autres gaz. Aux Comités, les seules émissions de gaz sont celles émises par les chaudières. Ces impacts n'ont pas été évalués comme significatifs dans l'analyse environnementale et aucune étude n'a donc été réalisée en la matière.

7. Références aux exigences légales applicables en matière d'environnement

Les Comités sont soumis aux réglementations européennes, nationales belges, régionales et communales bruxelloises en matière d'environnement. Le suivi des différentes réglementations est assuré par la constitution d'un registre des réglementations applicables et par la réalisation d'audits réguliers de conformité réglementaire.

En cas d'accident ou d'incident de nature à porter préjudice à l'environnement ou à la santé et à la sécurité des personnes, les Comités informeront immédiatement l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement et la commune du lieu d'exploitation.

8. Données concernant la vérification

Déclaration du vérificateur environnemental relative aux activités de vérification et de validation

AIB-Vinçotte International S.A., vérificateur environnemental EMAS portant le numéro d'accréditation BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 52, 53, 58, 59, 60, 70, 71, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 94, 95, 96, 99 (code NACE) déclare avoir vérifié si les organisations dans leur ensemble figurant dans la déclaration environnementale des Comité économique et social européen et Comité des Régions, respectent l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

En signant la présente déclaration, je certifie:

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009,
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées,
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale des organisations donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités des l'organisation exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 1221/2009, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Fait à Bruxelles, le 16/07/2012



Bart Janssens,
Président de la Commission de Certification.

9. Conclusions

Les indicateurs environnementaux décrits dans les pages précédentes démontrent une réelle tendance: celle d'une amélioration significative de notre impact environnemental au cours des dernières années, traduit concrètement par des consommations d'énergie et de matières en baisse, une réduction de la quantité de déchets produits et une maîtrise d'un bon nombre d'indicateurs clé.

En 2012, le défi réside désormais dans le fait de maintenir les résultats positifs. Et même de les améliorer, puisque l'EMAS a été conçu comme un processus d'amélioration continue et non comme une photo instantanée !

Pour cela, il nous faudra compter sur des efforts encore plus conséquents, aussi bien de l'équipe EMAS, que du personnel, des équipes techniques de gestion des bâtiments ainsi que le soutien fort et répété de la Direction. La communication sera donc un élément clé dans cette dynamique, afin de maintenir la motivation de tous ces acteurs à un niveau élevé.

Déclaration de Validation

Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

AIB-VINÇOTTE INTERNATIONAL nv, Bruxelles - Belgique

Sur base de l'audit de l'organisation, des visites de son site, des interviews de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations, documenté dans le rapport de vérification n° 60303301_CESE-CdR_VER2012, AIB-VINÇOTTE International, en tant que vérificateur environnemental, a conclu:

- que l'analyse environnementale, la politique environnementale, le système de management environnementale, les procédures d'audit et leur mise en œuvre de:

Comité économique et social européen - Comité des Régions

sis à

**Rue Belliard 99-101
1040 Bruxelles
Belgique**

et utilisé pour:

**L'ensemble des activités du personnel du CESE et du CdR exercées dans les bâtiments :
Jacques Delors - JDE, Bertha von Suttner - BvS, rue du Remorqueur - REM,
rue Belliard 68 - B68, rue de Trèves - TRE**

répondent aux exigences du Règlement (CE) N° 1221/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2009 permettant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

- que l'information et les données dans la déclaration environnementale :
DECLARATION ENVIRONNEMENTALE de l'année 2012 datée du 16 juillet 2012, sont fiables, crédibles et exactes, et répondent aux exigences du Règlement (CE) N° 1221/2009.

Numéro de la déclaration: 11 EA 069/1

Date de délivrance: 16 juillet 2012



Pour le vérificateur environnemental:

Bart Janssens
Président de la Commission de Certification





L'édition complète suivante de la déclaration environnementale (republication) aura lieu en juillet 2014. La mise à jour des données sera effectuée en juillet 2013.

© Union européenne, 2012

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Le contenu de cette brochure est imprimé sur du papier 100% recyclé